Ministère des
Ressources naturelles
et des Forêts
Québec

Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général

PAR COURRIEL

Le 16 septembre 2026

DEMANDEUR

N/Réf. : 202608-89

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 27 août 2026.

Points 1 et 2

Le Registre foncier est exclu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès en vertu du paragraphe 2 de l'article 2. Subsidiairement, nous invoquons également l'article 3018 du Code civil du Québec (RLRQ, c. CCQ-1991).

Points 3 et 9

Comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès, nous ne vous transmettons pas les documents dont les renseignements non accessibles en forment la substance, lesquels sont visés par les articles 22, 28.1 et 29 de cette même loi.

Point 4

Les documents visés par ce point de votre demande font l'objet d'une publication ou d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès. Vous les trouverez en suivant ce lien :

Statistiques du Registre foncier du Québec sur le marché immobilier - Jeu de données - Données Québec

5700, 4e Avenue Ouest, A-303
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6370
acces_info_mrnf@mrnf.gouv.qc.ca

Point 5

Vous trouverez ci-jointe une copie de certains des documents détenus par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) concernant ce point de votre demande. Vous remarquerez toutefois que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès. En effet, nous avons masqué les renseignements confidentiels au sens des articles 22 et 28.1 de cette loi.

De plus, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès, nous ne vous transmettons pas un document dont les renseignements non accessibles en forment la substance, lesquels sont visés par les articles 22 et 29 de cette même loi.

Points 6, 7, 8 a), c et e)

Nous ne détenons pas de document concernant ces points de votre demande.

Point 8 b)

Comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès, nous ne vous transmettons pas les documents dont les renseignements non accessibles en forment la substance, lesquels sont visés par les articles 22, 31 et 37 de cette même loi.

Point 8 d)

Vous trouverez ci-jointe une copie des documents détenus par le MRNF concernant ce point de votre demande. Vous remarquerez toutefois que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès. En effet, nous avons masqué les renseignements confidentiels au sens des articles 23, 24, 53 et 54 de cette loi.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Théroux-Lemay

p. j. : 3

DDT1183
Produire des statistiques du Registre foncier

Analyse d'impact - Volet applicatif
Registre foncier

Version 1

Architecte responsable: Gervais Chouinard
Pilote responsable: Nathalie Brassard

Sauvegardé le : 2026-09-09 15:12:00

Contrôle du Document

Assurance qualité	
Nom	**Date de la dernière révision**
Michel Leblond	*2015-07-08*

Historique du Document

Historique du document			
Version	**Date**	**Auteur**	**Description**
1	*2015-07-08*	*Gervais Chouinard*	*Version initiale*

TABLES DES MATIÈRES

1. Description de la solution 1

1.1 Principes de fonctionnement de la solution 1
1.1.1 La distribution de l'outil des statistiques sur le marché immobilier est assurée par le SAM 1
1.1.2 Les données des statistiques sur le marché immobilier sont extraites mensuellement 1
1.1.3 Les statistiques sur le marché immobilier s'organisent en cinq blocs 2
1.1.4 Les statistiques sur le marché immobilier présentent des données provinciales et des données par région administrative sur différentes périodes de temps 3
1.1.5 Les natures suivies dans les statistiques de difficulté financière et de transfert de propriété peuvent évoluer par pilotage 4

1.2 Description du fonctionnement de la solution 4
1.2.1 Extraction des données nécessaires aux statistiques sur le marché immobilier 4
1.2.2 Actualisation des données dans l'outil de statistiques sur le marché immobilier 6
1.2.3 Organisation des statistiques sur le marché immobilier 6
1.2.4 Calcul du prix de vente par réquisition de vente et par immeuble vendu 7

2. Impact 8

2.1 Impact sur les données du SIRF 8
2.1.1 Tables et vues ajoutées 8
2.1.2 Tables modifiées 21
2.1.3 Donnée d'échange 22
2.1.4 Conversion (incluant one shot) 22

2.2 Impact sur les traitements du SIRF 22
2.2.1 Traitements ajoutés 22
2.2.2 Traitements modifiés 23

2.3 Impact sur la sécurité 23

2.4 Impact sur l'épuration de données (UT 14.4.14) 24

2.5 Impact sur les essais automatisés 24
2.5.1 Essais automatisés Web 24
2.5.2 Essais automatisés JAVA 24

2.6 Essais d'acceptation 24

3. Impact fournisseur 25

3.1 Prestataire de services de certification (Notarius, etc.) 25

3.2 CSPQ Service d'impression 25

3.3 Ministère des Finances (Serveur de paiement) 25

3.4 IMCc 25

3.5 Spécifications aux fournisseurs 25

3.6 GRF 26

3.7 Autres applications 26

4. Mise à jour des biens livrables d'architecture 27
4.1 P200 – Définition du système 27
4.2 P210 – Définition du sous-système 27
4.3 P240 – Principe de fonctionnement 27
4.4 P320 – Définition des éléments de données 27
4.5 P362 – Règles de fonctionnement de l'interface utilisateur – Client/serveur 28
4.6 P362 – Règles de fonctionnement de l'interface utilisateur – Internet 28
4.7 P363 – Règles de fonctionnement de l'interface système 28
4.8 P364 – Règles de fonctionnement du traitement en différé 28
4.9 P365 – Règles de fonctionnement du noyau fonctionnel 28
4.10 P380 – Règles organiques 29
4.11 P410 – Ordonnancement des essais fonctionnels et intégrés 29
4.12 P580 – Dossier de production 29
4.13 P581 – Processus gérés à l'agenda 29
4.14 Autres 29

5. Annexes 30
5.1 Régions administratives 30
5.2 Natures juridiques suivies 32
5.3 Principaux créanciers au Québec 33
5.4 Extraction du prix par immeuble 36

1. Description de la solution

1.1 Principes de fonctionnement de la solution

1.1.1 La distribution de l'outil des statistiques sur le marché immobilier est assurée par le SAM

Le SAM assure la distribution de l'outil des statistiques sur le marché immobilier en créant et en utilisant un répertoire de diffusion dont l'accès est restreint aux seules personnes habilitées à consulter l'information qui est véhiculée par cet outil. Pour des considérations de sécurité et de taille des fichiers, la distribution par courriel des outils de statistiques est déconseillée (voir les recommandations de la section 2.3 – «Impact sur la sécurité»).

1.1.2 Les données des statistiques sur le marché immobilier sont extraites mensuellement

Dans les premiers jours de chaque mois[1], les données nécessaires aux statistiques sur le marché immobilier sont extraites en différé et conservées dans le répertoire défini pour ces requêtes. Ces données concernent les réquisitions d'intérêt pour les présentes statistiques qui ont été présentées durant la période couverte et qui sont acceptées pour inscription au Registre foncier.

Comme toutes les données de la période couverte sont extraites à chaque mois, il est toujours possible que les données calculées pour un mois donné se modifient légèrement lors des extractions subséquentes :

- Une réquisition encore en traitement qui n'est donc pas prise en compte à la première extraction du mois sera incluse aux statistiques lors de la prochaine extraction suivant son acceptation[2] ;

- Une réquisition inscrite en erreur lors de la première extraction du mois sera corrigée dans les données extraites à la suite de toute CEM effectuée[3].

Dès que l'extraction est complétée, les employés du SAM sont en mesure d'actualiser le contenu de l'outil et d'en assurer la distribution.

---

[1] Selon le calendrier de production du traitement 22-29 pour les extractions mensuelles.

[2] Par exemple, une vente présentée le 30 septembre qui est encore en traitement à l'extraction du début d'octobre sera, si elle est acceptée, ajoutée aux statistiques du mois de septembre lors de la prochaine extraction réalisée au début de novembre.

[3] Par exemple, une réquisition présentée en septembre et acceptée automatiquement comme une vente sera, lors de l'extraction au tout début d'octobre, calculée dans les statistiques de vente du mois de septembre. Si une CEM réalisée par la suite vient corriger la nature pour une vente sous contrôle de justice, l'extraction du début de novembre retirera cette réquisition des statistiques de vente du mois de septembre tout en la conservant dans celles sur les transferts de propriété.

1.1.3 Les statistiques sur le marché immobilier s'organisent en cinq blocs

La couverture des besoins s'effectue selon cinq blocs de statistiques (voir la section 5.2 pour connaître les natures juridiques suivies par chacun des indicateurs) :

- Difficultés financières :

  Ce bloc de statistiques permet de suivre cinq indicateurs de précarité économique, chaque indicateur se basant, selon le cas, sur une ou plusieurs natures de droit inscrites au Registre foncier :

  - L'indicateur «Avis vente impôt foncier» suit les réquisitions de préavis de vente inscrites durant la période à la demande des municipalités conséquemment au non-paiement de l'impôt foncier ;
  - L'indicateur «Faillite» assure le suivi des réquisitions de faillite inscrites durant la période ;
  - L'indicateur «Hypothèque construction» suit les réquisitions d'hypothèque de construction et de rénovation inscrites dans la période qui concernent la santé financière des projets immobiliers ;
  - L'indicateur «Préavis d'exercice» suit les différentes réquisitions de préavis d'exercice inscrites durant la période ;
  - L'indicateur «Saisie» assure le suivi des réquisitions de saisie inscrites durant la période.

- Hypothèques :

  - Ce bloc de statistiques permet de suivre le volume des réquisitions d'hypothèque inscrites durant la période et de connaître le nombre des hypothèques détenues par les principaux créanciers au Québec (voir la section 5.3 pour les principaux créanciers retenus).

- Prix de vente :

  - Ce bloc de statistiques permet de suivre la répartition du prix global des réquisitions de vente inscrites durant la période et du prix des immeubles vendus par ces réquisitions. Ces indicateurs sont ventilés selon trois plages de prix : moins de 250 000$, de 250 000$ à 500 000$, plus de 500 000$.

- Ventes :

  - Ce bloc de statistiques permet de suivre le volume des réquisitions de vente inscrites durant la période dans le but d'estimer l'activité sur le marché immobilier.

- Transferts de propriété :

  - Ce bloc de statistiques permet de suivre le volume des réquisitions entraînant tout transfert de propriété dans le but d'estimer l'activité sur le marché immobilier.

Chacun de ces blocs comporte un ensemble de graphiques présentant des données provinciales et des données par région administrative sur différentes périodes de temps (voir ci-après le principe concernant ces aspects).

1.1.4 Les statistiques sur le marché immobilier présentent des données provinciales et des données par région administrative sur différentes périodes de temps

Chaque bloc de statistiques suit la volumétrie des transactions d'intérêt dans l'ensemble de la province en plus de comparer l'activité dans les régions administratives du Québec (voir la section 5.1 pour la liste des régions administratives du Québec et les circonscriptions foncières qui sont associées à chacune d'elles). De plus dans le but de répondre aux différents besoins de suivi du marché immobilier à chaque mois tout en offrant une vue sur l'évolution à plus long terme des transactions immobilières, les indicateurs de chaque bloc sont, de façon générale[4], présentés selon plusieurs périodes allant d'un seul mois jusqu'à cinq années complètes.

Chaque onglet présente les statistiques selon les périodes suivantes :

- Une évolution sur les 13 derniers mois (variation mensuelle) des données provinciales concernant le nombre des réquisitions suivies qui ont été inscrites durant cette période. Le premier et le dernier mois permettent ainsi de comparer l'évolution du marché à une année d'intervalle ;

- Une évolution sur les 5 dernières années complètes[5] (variation annuelle) des données provinciales sur le nombre des réquisitions suivies qui ont été inscrites durant cette période offrant ainsi une vue à plus long terme de l'évolution du marché immobilier pour en discerner les tendances ;

- Une comparaison en pourcentage[6], pour le dernier mois, du nombre des réquisitions suivies dans chaque région administrative par rapport au nombre des immeubles actifs (fiches numéro d'ordre et lots) dans chacune d'elles ;

- Une comparaison en pourcentage, cette fois-ci pour la dernière année complète, du nombre des réquisitions suivies dans chaque région administrative par rapport au nombre des immeubles actifs (fiches numéro d'ordre et lots) dans chacune d'elles.

---

[4] Voir après la liste pour les cas particuliers concernant les statistiques sur le prix de vente et celles sur les hypothèques.

[5] L'année en cours n'est jamais incluse dans ces graphiques. Lorsqu'en janvier le douzième mois de l'année qui vient de se terminer est extrait, cette année s'ajoute alors au suivi des 5 années complètes et, au même moment, l'année la plus ancienne est éliminée (il y a toujours 5 et seulement 5 années complètes à ce graphique).

[6] La taille des régions administratives variant grandement (en date de mai 2015, 100 840 immeubles pour la Côte-Nord et 782 995 en Montérégie), une comparaison en nombre absolu ne ferait qu'illustrer cette disparité alors que les régions les plus grosses, Montérégie et Montréal, tiendraient toujours le haut du pavé. Avec une comparaison en pourcentage, certaines régions, sans être les plus grosses, peuvent alors se démarquer. C'est notamment le cas de la région de Lanaudière qui, en 2014, avait le plus fort pourcentage quant aux réquisitions de difficulté financière (0,44%, c'est-à-dire 1 210 réquisitions pour 276 530 immeubles) même si, en valeur absolue, le nombre de ces réquisitions inscrites était deux fois moindre que celles touchant la région de la Montérégie (2 471 réquisitions pour 782 995 immeubles, soit 0,32%).

Par rapport à cette organisation des indicateurs en nombre et en pourcentage pour les quatre périodes énoncées précédemment, certaines particularités s'appliquent pour les cas suivants :

- Dans le bloc de statistiques sur le prix de vente :
  - Une statistique sur le nombre des immeubles vendus par plage de prix s'ajoute à chaque statistique sur le nombre des réquisitions de vente par plage de prix ;
  - Les statistiques par région administrative se présentent toutes en nombres absolus et non pas en pourcentage comme dans le cas des autres blocs de statistiques ;
- Dans le bloc des statistiques sur les hypothèques :
  - Une statistique supplémentaire permet de présenter, pour la dernière année complète, la répartition des réquisitions d'hypothèque qui sont détenues par les principaux créanciers au Québec (voir la section 5.3 pour les principaux créanciers retenus).

Étant donné la diversité des périodes utilisées dans les graphiques (le dernier mois, les 13 derniers mois, la dernière année complète, les 5 dernières années complètes), un mécanisme est prévu pour assurer la mise à jour automatique de la période qu'utilise chacun de ces graphiques. Ainsi après chaque actualisation entraînant l'import des données d'un nouveau mois, la période des graphiques mensuels (1 mois ou 13 mois) est avancée d'un mois alors que celle des graphiques annuels (1 année ou 5 années) n'est avancée qu'au changement d'année (à l'import du mois de décembre d'une année qui vient de se compléter).

1.1.5 Les natures suivies dans les statistiques de difficulté financière et de transfert de propriété peuvent évoluer par pilotage

Contrairement aux indicateurs sur les hypothèques et les ventes qui ne concernent que ces deux natures les plus fréquentes, les indicateurs suivis dans les deux blocs de statistiques de difficulté financière et de transfert de propriété nécessitent l'analyse d'un nombre variable de natures qui risquent d'évoluer avec le temps. Dans le but de limiter l'impact de cette évolution sur l'extraction des natures à suivre, chaque indicateur de ces deux blocs, les cinq indicateurs de difficulté financière et l'indicateur sur le transfert de propriété, est associé à une catégorie de natures regroupant les natures juridiques à suivre par chacun d'eux.

Cette façon de procéder offre la possibilité au Ministère de piloter les natures associées à une catégorie tout comme il le fait déjà pour les autres catégories existantes. Lors de la création d'une nouvelle nature, le pilote vérifie si celle-ci doit être incluse dans une des catégories existantes, incluant une des six nouvelles catégories pour les statistiques sur le marché immobilier.

1.2 Description du fonctionnement de la solution

1.2.1 Extraction des données nécessaires aux statistiques sur le marché immobilier

Dans le but de permettre la comparaison des résultats dans le temps sur cinq années complètes tout en offrant une vue mensuelle de l'information pour l'année en cours, l'outil de statistiques sur le marché immobilier manipule un ensemble de données couvrant une période d'au moins 60 mois et pouvant aller jusqu'à 71 mois (5 ans et 11 mois). Ces données extraites permettent ainsi

l'analyse des indicateurs sur des périodes variées d'un mois, de treize mois, d'une année et de cinq années complètes.

Dans les premiers jours de chaque mois[7], un traitement en lot réalise chaque extraction marquée d'une fréquence mensuelle et conserve les résultats dans le répertoire approprié. Pour le besoin des statistiques sur le marché immobilier, huit (8) extractions sont réalisées (voir la section 2.1.1 pour plus de détail sur l'information extraite) et les données sont conservées dans huit fichiers en format texte[8] :

- Une première extraction cumule, par mois, par région administrative, par catégorie de nature et par nature juridique, le nombre des réquisitions de difficulté financière qui ont été inscrites dans la période. Une réquisition est comptée pour cette statistique si elle demande l'inscription d'au moins une nature suivie par un des cinq indicateurs de difficulté financière (cinq nouvelles catégories de nature créées) ;

- Une seconde extraction cumule, par mois, par région administrative, par nature juridique et par créancier, le nombre des réquisitions d'hypothèque qui ont été inscrites dans la période (voir la section 5.3 pour la liste de ces principaux créanciers reconnus alors que tous les autres créanciers sont regroupés comme autres créanciers hypothécaires) ;

- Une troisième extraction cumule, par mois, par région administrative, par plage de prix et par nature juridique, le nombre des immeubles vendus dans la période ;

- Une quatrième extraction cumule, par mois, par région administrative, par plage de prix et par nature juridique, le nombre des réquisitions de vente inscrites dans la période ;

- Une cinquième extraction cumule, par mois, par région administrative et par nature juridique, le nombre des réquisitions de transfert de propriété qui ont été inscrites dans la période. Une réquisition est sélectionnée pour cette statistique si elle demande l'inscription d'au moins une nature suivie par l'indicateur de transfert de propriété (une nouvelle catégorie de nature créée) ;

- Une sixième extraction compte, par région administrative et par type d'immeuble (fiche numéro d'ordre, lot), le nombre des immeubles actifs sur le territoire des circonscriptions foncières associées à chacune des régions administratives de la province ;

- Les deux dernières extractions (septième et huitième) mettent à jour[9] la liste des natures suivies par les cinq indicateurs de difficulté financière et par l'indicateur de transfert de propriété.

---

[7] Selon le calendrier de production du traitement 22-29 pour les extractions mensuelles.

[8] Plus précisément dans des fichiers en format CSV, soit des fichiers simples dans lesquels les valeurs sont séparées par un point-virgule.

[9] Cette actualisation régulière permet de mettre à jour la liste des natures extraites en tenant compte des changements qui ont pu être apportés par le pilote dans les cinq catégories de difficulté financière et dans la catégorie de transfert de propriété pour les besoins de statistique.

1.2.2 Actualisation des données dans l'outil de statistiques sur le marché immobilier

Dès que l'extraction mensuelle est complétée, les données nouvellement extraites deviennent disponibles à l'outil de statistiques sur le marché immobilier. Dans les premiers jours de chaque mois[10], un employé du SAM est en mesure d'actualiser[11] les données contenues dans l'outil. Cette mise à jour complétée, la nouvelle version peut être enregistrée et, selon le besoin, distribuée en utilisant le répertoire de diffusion prévu pour cet outil (voir section 2.3 – «Impact sur la sécurité» concernant les bonnes pratiques à cet effet).

Toutefois, toute personne ayant accès en lecture au répertoire où sont conservées les données pour l'outil de statistiques sur le marché immobilier peut actualiser elle-même la copie de l'outil qu'elle a en sa possession et explorer l'information à sa guise.

1.2.3 Organisation des statistiques sur le marché immobilier

Chaque bloc de statistiques décrit à la section 1.1.3 occupe un onglet et ces onglets de statistiques sont parés de quatre couleurs différentes en plus d'une teinte de gris pour les deux onglets de référence :

- En rouge, l'onglet des statistiques de difficulté financière (onglet «Difficultés financières») ;
- En bleu, l'onglet des statistiques sur les hypothèques (onglet «Hypothèques») ;
- En vert, les deux onglets de statistiques sur les ventes, incluant :
  - Les statistiques sur le prix de vente (onglet «Prix de vente») ;
  - Les statistiques sur le nombre de ces ventes (onglet «Ventes») ;
- En violet, l'onglet des statistiques sur les transferts de propriété (onglet «Transferts de propriété») ;
- En gris, les deux onglets de référence incluant :
  - La liste des régions administratives avec les circonscriptions foncières associées à chacune (onglet «Liste régions administratives») ;
  - Un ensemble de tables présentant les immeubles (lot et fiche numéro d'ordre) dénombrés dans chaque région administrative, les listes à jour des natures de difficulté financière et des natures de transfert de propriété de même que les trois plages de prix de vente (onglet «Codes»).

[10] Selon le calendrier de production du traitement 22-29 pour les extractions mensuelles.

[11] En actionnant le bouton «Actualiser tout» situé dans l'onglet «Données» d'Excel.

1.2.4 Calcul du prix de vente par réquisition de vente et par immeuble vendu

Selon la réquisition, le prix de vente peut être déclaré comme un prix global pour l'ensemble de la vente tout comme le prix peut être réparti (ventilé) par immeuble vendu. Si un prix global est présent, celui-ci est conservé sur l'acte juridique alors que le montant réparti par immeuble se retrouve à même la précision textuelle présente sur chaque bien visé (immeuble) de l'acte juridique et doit y être extrait (voir la section 5.4 concernant l'extraction du prix par immeuble).

Le calcul du prix de vente par réquisition et par immeuble s'effectue ensuite de la façon suivante :

- Le prix total pour une réquisition de vente est égal à la somme des prix trouvés :
  - Sur chaque acte juridique de vente de l'acte, si un prix global y est présent ;
  - Sur chaque bien visé (immeuble) où l'acte juridique de vente demande de s'inscrire, si le prix global n'est pas présent sur l'acte juridique.
- Le prix pour un immeuble vendu est quant à lui calculé comme étant :
  - Le prix sur l'acte juridique de vente, si un tel prix global y est présent, divisé par le nombre de biens visés (immeubles) où l'acte juridique de vente demande de s'inscrire (prix moyen par immeuble) ;
  - Le prix trouvé sur le bien visé de l'immeuble, lorsque le prix global n'est pas présent sur l'acte juridique de vente.

Le prix calculé, prix total pour une réquisition de vente ou prix pour un immeuble vendu, est enfin réparti par plage pour les besoins de la statistique :

- Plage «Moins de 250 000$» si le prix obtenu est inférieur à 250 000$;
- Plage «De 250 000$ à 500 000$» si le prix obtenu est égal ou supérieur à 250 000$ tout en étant inférieur ou égal à 500 000$;
- Plage «Plus de 500 000$» si le prix obtenu est supérieur à 500 000$.

22-29

22-29

22-29

22-29

22-29

22-29

22-29

22-29

22-29

22-29

22-29

22-29

22-29

22-29

22-29

22-29

22-29

3. Impact fournisseur

3.1 Prestataire de services de certification (Notarius, etc.)

Oui ☐	Non ☒

Description

3.2 CSPQ Service d'impression

Oui ☐	Non ☒

Description

3.3 Ministère des Finances (Serveur de paiement)

Oui ☐	Non ☒

Description

3.4 IMCc

Oui ☐	Non ☒

Description

3.5 Spécifications aux fournisseurs

Oui ☐	Non ☒

Description

3.6 GRF

Oui ☐	Non ☒

Description

3.7 Autres applications

Oui ☐	Non ☒

Description

22-29

22-29

22-29

5. Annexes

5.1 Régions administratives

Le tableau suivant présente la liste des régions administratives de la province de Québec et les circonscriptions foncières associées à chacune d'elles.

Région administrative	Circonscriptions foncières
01 Bas-Saint-Laurent	05 Matapédia 06 Matane 07 Rimouski 09 Témiscouata 10 Kamouraska
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	90 Lac-Saint-Jean-Ouest 93 Lac-Saint-Jean-Est 94 Chicoutimi
03 Capitale-Nationale	11 Charlevoix 1 12 Charlevoix 2 17 Montmorency 20 Québec 29 Portneuf
04 Mauricie	31 La Tuque 32 Champlain 44 Trois-Rivières 45 Shawinigan 47 Maskinongé
05 Estrie	24 Frontenac 25 Compton 35 Richmond 36 Sherbrooke 37 Stanstead 59 Coaticook
06 Montréal	65 Montréal
07 Outaouais	75 Papineau 78 Gatineau 79 Hull 80 Pontiac
08 Abitibi-Témiscamingue	83 Témiscamingue 84 Abitibi 85 Rouyn-Noranda
09 Côte-Nord	96 Sept-Îles 97 Saguenay
10 Nord-du-Québec	*Aucune circonscription foncière associée*

Région administrative	Circonscriptions foncières
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	01 Îles-de-la-Madeleine 02 Gaspé 03 Sainte-Anne-des-Monts 04 Bonaventure 1 18 Bonaventure 2
12 Chaudière-Appalaches	13 L'Islet 14 Montmagny 15 Bellechasse 21 Lévis 22 Dorchester 23 Beauce 28 Lotbinière 30 Thetford
13 Laval	64 Laval
14 Lanaudière	49 Berthier 58 Joliette 61 Montcalm 62 L'Assomption
15 Laurentides	63 Terrebonne 73 Deux-Montagnes 74 Argenteuil 76 Labelle
16 Montérégie	38 Brôme 39 Shefford 50 Richelieu 51 Saint-Hyacinthe 52 Rouville 54 Missisquoi 55 Saint-Jean 56 Chambly 57 Verchères 66 Laprairie 68 Huntingdon 69 Châteauguay 70 Beauharnois 72 Vaudreuil
17 Centre-du-Québec	34 Arthabaska 41 Drummond 46 Nicolet (Nicolet 2)

22-29

22-29

5.3 Principaux créanciers au Québec

Pour la statistique concernant les hypothèques des principaux créanciers au Québec, le nom de ces créanciers est reconnu à partir de patrons possibles. Dès que le nom d'un créancier est conforme à un des patrons, c'est le nom standardisé associé à ce patron qui est utilisé dans la statistique.

Pour être conforme à un patron, un nom de créancier doit comporter les mots du patron, peu importe si un ou plusieurs caractères séparent ces mots dans le nom (articles, prépositions, ponctuation, etc.). Cependant, la vérification ne s'applique généralement qu'aux premiers caractères d'un mot[17] car des erreurs de frappe se glissent parfois dans les mots et de plus en plus souvent au fur et à mesure de leur allongement. Enfin, cette vérification prévoit que certains mots peuvent comporter un nombre variable d'un caractère répétitif[18] car c'est également une des erreurs les plus fréquentes.

[17] Par exemple, BANQ pour Banque, CAN pour Canada, Canadien et Canadienne, DESJ pour Desjardins, LAURENT pour Laurentien et Laurentienne, etc. Le choix de ces abréviations a tenu compte des erreurs détectées lors de l'examen de ces noms. Par exemple : CAN permet de reconnaître autant Canda, Canad, Candian, Candienne et Cannadienne que Canada et Canadien ; DESJ pour reconnaître autant Desjadins, Desjaradins, Desjradins, Desjaridns, Desjarinds, Desjarins, Desjasrdins et Desjrdins autant que Desjardins ; POP pour reconnaître Pop0ulaire, Poplaire, Popoulaire, Popuaire, Popualrie et Populiare autant que Populaire.

[18] Par exemple, CAISE, CAISSE et CAISSSE afin de reconnaître le mot Caisse et COME, COMME et COMMME pour identifier le mot Commerce, ces mots comportant régulièrement des erreurs de frappe.

Le tableau suivant présente la liste du nom standardisé des principaux créanciers retenus et les patrons utilisés pour identifier chacun de ces noms.

Nom standardisé	Formes reconnues avec patrons utilisés
B2B Banque	BANQUE B2B B2B BANK
Banque Alterna	BANQUE ALTERNA BANQUE CS ALTERNA ALTERNA BANK CS ALTERNA BANK
Banque CIBC	BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE BANQUE CIBC CIBC BANK HYPOTHEQUES CIBC SOCIETE D'HYPOTHEQUES CIBC SERVICES HYPOTHECAIRES CIBC CIBC HYPOTHECS CIBC MORTGAGES
Banque de Montréal	BANQUE DE MONTREAL BANK OF MONTREAL BANQUE BMO BMO BANK
Banque développement Canada	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CANADA DEVELOPMENT BANK OF CANADA
Banque Équitable	BANQUE EQUITABLE EQUITABLE BANK
Banque HomEquity	BANQUE HOM(E)EQUITY HOM(E)EQUITY BANK HYPOTHEQUES HOM(E)EQUITY HOM(E)EQUITY HYPOTECS HOM(E)EQUITY MORTGAGES
Banque HSBC Canada	BANQUE HSBC HSBC BANK HSBC CANADA HYPOTHEQUES HSBC FINANCEMENT HYPOTHECAIRE HSBC FINANCIERE HYPOTHECAIRE HSBC HSBC HYPOTHECS HSBC MORTGAGES
Banque Laurentienne du Canada	BANQUE LAUR(E|A)NTIENNE LAUR(E|A)NTIAN BANK

Nom standardisé	Formes reconnues avec patrons utilisés
Banque Manuvie du Canada	BANQUE MANUVIE MANULIFE BANK MANUVIE CANADA MANULIFE CANADA HYPOTHEQUES MANUVIE MANULIFE HYPOTHECS MANULIFE MORTGAGES
Banque Nationale du Canada	BANQUE NATIONALE DU CANADA BANQUE CANADIENNE NATIONALE NATIONAL BANK OF CANADA
Banque Royale du Canada	BANQUE ROYALE ROYAL BANK BANQUE RBC RBC BANK
Banque Scotia	BANQUE SCOTIA SCOTIA BANK BANQUE DE NOUVELLE ECOSSE NOVA SCOTIA BANK BANK OF NOVA SCOTIA
Banque Tangerine	BANQUE TANGERINE TANGERINE BANK BANQUE ING ING BANK ING DIRECT
Banque Toronto-Dominion	BANQUE TORONTO DOMINION TORONTO DOMINION BANK SERVICES DE FINANCEMENT TD RÉSIDENTIEL TD FINANCING SERVICES HOME TD FINANCIAL SERVICES HOME
CitiFinancière Canada	CITI( )FINANCIERE CITI( )FINANCIAL CITI( )BANK
Computershare du Canada	FIDUCIE COMPUTERSHARE COMPAGNIE DE FIDUCIE COMPUTERSHARE COMPUTERSHARE TRUST COMPUTERSHARE TRUST COMPANY COMPUTERSHARE DU CANADA
Desjardins	CAISSE D'ECONOMIE CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS CAISSE DESJARDINS CAISSE POPULAIRE CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CAISSE CENTRALE DESJARDINS

Nom standardisé	Formes reconnues avec patrons utilisés
Groupe Investors	FIDUCIE DU GROUPE INVESTORS FIDUCIE INVESTORS GROUPE INVESTORS INVESTORS GROUP INVESTORS GROUP TRUST INVESTORS TRUST
Industrielle Alliance	INDUSTRIELLE ALLIANCE INDUSTRIAL ALLIANCE
La Capitale Assurance	LA CAPITALE ASSURANCE LA CAPITALE ASSUREUR LA CAPITALE INSURER
London Life	LONDON LIFE LONDON LIFE COMPAGNIE D'ASSURANCE LONDON LIFE INSURANCE COMPANY
Société hypothécaire Scotia	SOCIETE HYPOTHECAIRE SCOTIA HYPOTHEQUES SCOTIA SCOTIA HYPOTHECS SCOTIA MORTGAGES
Autres créanciers hypothécaires	Tout individu et tout autre organisme non reconnu par les patrons précédents

5.4 Extraction du prix par immeuble

Dans les statistiques sur le prix de vente, le prix réparti (ventilé) par immeuble est extrait à même la précision textuelle sur le bien visé, précision qui peut contenir d'autre information. Afin de limiter la reconnaissance d'un prix à certaines formes habituelles de montant tout en excluant les séquences numériques qui n'en sont pas comme les pourcentages (50% indivis) et les fractions (40/100 indivis), des patrons de prix sont utilisés dans le but de reconnaître les séquences numériques à extraire.

Ces patrons ne permettent cependant pas de reconnaître certaines formes erronées[19] de prix :

- Groupement incorrect de deux ou quatre chiffres (ex. : 70 00,00$ payé, 29 8072,69 $ payé) ;
- Un ou trois chiffres après la virgule décimale (ex. : 70 000,0$ payé, 19 000,000$) ;
- Prix qui suit un autre prix extrait (ex. : 598,50 $ et 2 226,20 $ Payé) ;
- Séquence numérique simple sans séparateur de millier, sans cent, sans signe de dollar (ex. : 48286).

[19] Il est bon cependant de noter que les cas nommés ici n'ont été remarqués que dans 12 cas depuis janvier 2010, soit 5 avec groupement incorrect de deux ou quatre chiffres, 3 comportant un ou trois chiffres après la virgule décimale et 4 comportant plus d'un prix. Nous n'avons trouvé depuis cette date aucune précision qui comportait une séquence numérique simple sans séparateur de millier, sans cent, sans signe de dollar.

Le tableau suivant présente la liste des formes de prix reconnu et les patrons utilisés pour les identifier.

Forme de prix reconnu	Patrons utilisés
Avec cents	9999,99 9999.99 9 999,99 9 999.99 9,999.99 *Un signe de dollar peut suivre le montant sans être requis* *Une espace peut précéder ou suivre la virgule ou le point décimal*
Sans cent, mais avec séparateur de millier	9 999 9,999 *Une virgule ou un point décimal ou encore un signe de dollar peut suivre le prix sans être requis* *Une espace peut précéder ou suivre la virgule des milliers*
Sans cent ni séparateur de millier, mais avec signe de dollar	9999$ *Un point, une virgule ou une espace peut précéder le signe de dollar*

DDT1347 v3 / DDT1385 Modification des statistiques automatisées sur le marché immobilier / Ajouts d'indicateurs

Évaluation très sommaire – Volet applicatif
Registre foncier

Version 1

Architecte responsable: Eric Breton
Pilote responsable: Nathalie Brassard

Sauvegardé le : 2026-09-09 15:18:00

Contrôle du Document

Assurance qualité	
Nom	**Date de la dernière révision**
Michel Leblond	*2022-03-31*

Historique du Document

Historique du document			
Version	**Date**	**Auteur**	**Description**
1	*2022-03-31*	*Eric Breton*	*Version initiale*

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJECTIF 1

2. CONTEXTE 4

3. SOLUTION 5

3.1 PRINCIPES DE LA SOLUTION 5

3.2 DESCRIPTION DE LA SOLUTION 6

4. ÉVALUATION SOMMAIRE 10

1. Objectif

Le 17 novembre 2020, le Registre foncier rendait publiques pour la première fois des statistiques sur le marché immobilier québécois :

- Nombre de ventes par plage de prix;
- Nombre de transferts de propriété;
- Nombre d'hypothèques;
- Indice de difficultés financières.
- Provinciales et régionales.
- Mensuelles, trimestrielles et annuelles.

Depuis, huit diffusions sur Québec.ca et Données Québec de données mensuelles ont été réalisées ainsi que deux diffusions de données trimestrielles et une diffusion de données annuelles.

La clientèle a formulé des commentaires constructifs visant des améliorations aux statistiques.

Portée de la présente demande de travail – Ajustements des données et bonification des statistiques

Les statistiques automatisées sur le marché immobilier permettent de suivre le nombre des réquisitions de natures de droit bien précises inscrites sur tous les types d'immeubles confondus sans distinction.

Les principes qui suivent doivent être appliqués à l'ensemble de la demande de travail, afin de présenter des informations plus près des citoyens, plus conformes et plus proches de la réalité :

- Les données suivies et destinées au grand public ne doivent plus comprendre les FITNO Réseaux et les DRERE. Les immeubles en TNC doivent toutefois être conservés. Du côté des données de la DGRF, on doit pouvoir suivre distinctement, si possible, ces types d'immeubles. Il faudra porter une attention lors du décompte du nombre de réquisitions lorsque ces dernières portent sur plus d'un type d'immeuble (lot-SDC, lot-FITNO, FITNO-SDC). Par exemple, une réquisition peut être inscrite sur un lot et une FITNO. Comme il s'agit d'une seule réquisition présentée, elle doit être comptabilisée qu'une seule fois.

- Il faut exclure certaines données dites en double en portant une attention aux réquisitions transmises à distance ou déposées en BPD qui concernent plus d'un BPD. Par exemple, pour le prix des ventes, il arrive que dans ces cas les montants soient calculés autant de fois qu'il y a de CF (ex. une réquisition de vente de 2 M$ publiée dans 2 CF ne doit pas être calculée 2 fois. La valeur de la vente demeure 2 M$ et non 4 M$. S'il n'y a qu'un prix global saisi, on doit diviser 2 M$ par le nombre d'immeubles vendus pour une répartition adéquate du prix de vente par immeuble). Les éléments discriminants pour connaître les doublons sont le nom du notaire instrumentant et le numéro de minute. Il faudrait également vérifier la faisabilité d'ajouter d'autres éléments discriminatoires pour des statistiques plus exactes (immeuble, nom des parties, notariées en brevet, etc.

Ajustements des statistiques

- Remplacer l'indicateur « Nombre de ventes par plage de prix » par le « Nombre d'immeubles vendus par plage de prix »;
- Augmenter le nombre d'années pour un meilleur suivi du marché.
- Les fichiers CSV et le classeur Maître <u>pourront inclure l'ensemble des données</u>
  - Données pour l'ensemble du Québec, par région **et par ville/municipalité**
  - Données mensuelles, trimestrielles et annuelles
- Le classeur Public (règle générale, à moins d'avis contraire dans le besoin exprimé à la page suivante)
  - Données pour l'ensemble du Québec, par région **et par ville/municipalité**
  - Données trimestrielles et annuelles seulement
- Données par ville/municipalité par niveau d'activité;
- Diffuser la valeur des hypothèques;
- Suivi de l'évolution du prix moyen et médian des ventes.

Remplacer l'indicateur « Nombre de ventes par plage de prix » par le « Nombre d'immeubles vendus par plage de prix »

Note : Seulement au classeur Public. Pour le classeur Maître, il s'agit d'un ajout.

Données pour l'ensemble du Québec

Nombre de ventes par plage de prix

Plages de prix	Octobre 2019	Octobre 2020	Variation
Moins de 250 000 $	[illegible]	11 820	+28,4 %
De 250 000 à 500 000 $	[illegible]	8 064	+51,6 %
Plus de 500 000 $	[illegible]	3 476	+64,9 %
Total	**16 634**	**23 360**	**+40,4 %**

Nombre d'immeubles vendus par plage de prix*

Plages de prix	Octobre 2019	Octobre 2020	Variation
Moins de 250 000 $	13 724	15 334	+11,7 %
De 250 000 à 500 000 $	4 965	7 554	+52,1 %
Plus de 500 000 $	2 008	3 100	+54,4 %
Total	**20 697**	**25 988**	**+25,6 %**

**Données fictives*

Note : Pour une répartition du prix de vente par immeuble adéquate :

- Vérifier d'abord, s'il y a un prix de vente par immeuble, et s'il n'y en a pas, prendre le prix global saisi.
- Exclure tous les immeubles dont le prix de vente n'a pas été saisi ou saisi à 1,00 $ *(une analyse devra être réalisée pour définir si d'autres exclusions seront à appliquer)*, et si possible, les immeubles vendus en part indivise *(une analyse des termes utilisés devra être réalisée pour vérifier la faisabilité)*.

Augmenter le nombre d'années pour un meilleur suivi du marché

Pour améliorer l'analyse des informations et bonifier les faits saillants :

- Ajuster les extractions pour avoir toujours les 10 dernières années (10 ans et 11 mois) (données sur l'ensemble du Québec, par région et par ville ou municipalité; données mensuelles, trimestrielles et annuelles).

Note : Classeur Maître seulement. S'il y a un enjeu de performance, créer un nouveau classeur « Maître 10 ans » avec tableaux sans graphique.

Données par ville/municipalité par niveau d'activité

En plus des données pour l'ensemble du Québec et par région, ajoutez les données par **ville ou municipalité** par niveau d'activité.

Note : Extraire seulement les 15 premières villes dont le volume d'activité a été le plus important durant le mois, le trimestre ou l'année.

Diffuser la valeur des hypothèques

Note : Pour le classeur Public ─ Uniquement les données pour l'ensemble du Québec.

Suivi de l'évolution du prix moyen et du prix médian des ventes (une analyse devra être réalisée pour définir les valeurs à exclure, au besoin. Par exemple, les ventes à 0,00$, 1,00$, etc.)

Note : Pour le classeur Public ─ Uniquement les données pour l'ensemble du Québec et en graphiques

2. Contexte

- Le nombre moyen de visites sur la page des statistiques à la suite des six premières diffusions est de 5 426 visites/mois.
- 90,5 % des personnes ayant évalué la page ont répondu que la page leur avait été utile.
- Les statistiques ont été référencées à au moins trois occasions par la presse.

ENJEUX

- Maintenir l'intérêt des utilisateurs des statistiques.
- Répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs.
- Bonifier l'offre de services en statistique immobilière.
- Augmenter la consultation des statistiques.

3. Solution

3.1 Principes de la solution

Les principes qui suivent sont appliqués à l'ensemble de la demande de travail, afin de présenter des informations plus près des citoyens, plus conformes et plus proches de la réalité :

- Les données suivies et destinées au grand public et à la DGRF ne comprennent plus les FITNO Réseaux et les DRERE. Les immeubles en TNC sont toutefois conservés. Il faut porter une attention lors du décompte du nombre de réquisitions lorsque ces dernières portent sur plus d'un type d'immeuble (lot-SDC, lot-FITNO, FITNO-SDC). Par exemple, une réquisition peut être inscrite sur un lot et une FITNO. Comme il s'agit d'une seule réquisition présentée, elle est comptabilisée qu'une seule fois.

- Certaines données dites en double sont exclues, en portant une attention aux réquisitions transmises à distance ou déposées en BPD qui concernent plus d'un BPD. Par exemple, pour le prix des ventes, il arrive que dans ces cas les montants soient calculés autant de fois qu'il y a de CF (ex. une réquisition de vente de 2 M$ publiée dans 2 CF n'est pas calculée 2 fois. La valeur de la vente demeure 2 M$ et non 4 M$. S'il n'y a qu'un prix global saisi, on divise 2 M$ par le nombre d'immeubles vendus pour une répartition adéquate du prix de vente par immeuble). Les éléments discriminants pour connaître les doublons sont le nom du notaire instrumentant et le numéro de minute.

- Une réquisition ou un acte juridique est sélectionnée lorsque la nature d'un des actes juridiques correspond à la requête en cours. Par exemple, une servitude en nature principale avec une vente à l'intérieur et une hypothèque va sortir autant dans la requête des ventes, des transferts de propriétés que dans la requête des hypothèques. Autre exemple, une réquisition qui comporte 2 ventes ou une vente et une donation, la réquisition va sortir une seule fois dans le nombre de ventes et une seule fois dans les transferts de propriété.

- Pour établir le prix moyen et médian des immeubles vendus et pour le prix de vente des immeubles par plage de prix, les immeubles en indivision sont exclus[1].

- Pour établir le prix moyen et médian des immeubles vendus, tous les immeubles de moins de 1000$ et plus de 100 M$ sont exclus[2].

- Pour établir les prix de vente des immeubles par plage de prix aucun montant n'est exclu y compris les 0,00$[2].

[1] La requête exclut les immeubles en indivision (ayant le terme « indiv » sur la nature ou sur l'immeuble).

[2] Si montants présents sur les immeubles, retenir le montant trouvé dans la précision de chaque immeuble, si aucun montant sur les immeubles, répartir également le montant de la nature par le nombre d'immeubles. Par exemple, avec 5 immeubles et un montant trouvé sur chacun d'eux à l'exception d'un immeuble. On conserve le montant trouvé en précision pour tous les immeubles (ex. immeuble 1 (200 k$), immeuble 2 (375 k$), immeuble 3 (600 k$), immeuble 4 (1 M$) et pour celui sans montant en précision (immeuble 5), on prend le prix global (100 M$) et on divise par 5 pour lui attribuer un montant.

22-29

22-29

22-29

22-29

4. Évaluation sommaire

DDT1347_1385-Évaluation très sommair
Joindre le document des coûts en utilisant la nomenclature suivante : DDT9999_Évaluation applicative.xls

DDT1358
Marché immobilier - Propriétés touchées par préavis impôt foncier

Évaluation très sommaire – Volet applicatif
Registre foncier

Version 1

Architecte responsable: Gervais Chouinard
Pilote responsable: Nathalie Brassard

Sauvegardé le : 2026-09-09 15:19:00

Contrôle du Document

Assurance qualité	
Nom	**Date de la dernière révision**
Michel Leblond	*2020-09-30*

Historique du Document

Historique du document			
Version	**Date**	**Auteur**	**Description**
1	*2020-09-30*	*Gervais Chouinard*	*Version initiale*

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJECTIF 1

2. CONTEXTE 2

3. SOLUTION 3

3.1 PRINCIPES DE LA SOLUTION 3

3.2 DESCRIPTION DE LA SOLUTION 3

4. ÉVALUATION SOMMAIRE 5

1. Objectif

Dans le cadre du projet stratégique de la diffusion à l'externe de certaines de nos statistiques sur le marché immobilier prévue en octobre 2020, une SQL déjà réalisée, mais dont les résultats sont en cours de validation, doit être automatisée pour que les extractions se fassent automatiquement sans effort manuel et sans risque d'erreur de manipulation (date, etc.).

La SQL permet d'établir le nombre de propriétés en difficulté financière pour défaut de paiement de l'impôt foncier.

L'extraction automatisée devra être de la même périodicité que les autres extractions pour le marché immobilier, soit mensuelle.

Le contenu du fichier de format CSV devra être présenté dans le même format que ceux déjà mis à jour dans le dossier 22-29 dont les données sont exclusivement mensuelles (données brutes non trimestrielles ni annuelles).

Ce nouvel indicateur s'ajoute aux tableurs existants avec les données mensuelles, trimestrielles et annuelles sur un maximum de 5 ans et 11 mois comme pour les autres indicateurs déjà présents au classeur Maître des statistiques sur le marché immobilier.

L'ajout aux classeurs existants devra inclure les données provinciales et par région pour ce nouvel indicateur.

Note :

- L'extraction automatisée qui met à jour sur le NAS le fichier CSV « DONN_DIFF_FIN_REQST » n'est pas à modifier. Cet indice de difficulté financière continuera de suivre le nombre de réquisitions.

- Dans le cadre du projet stratégique de la diffusion, des travaux par billet sont déjà en cours. Une SQL en cours de validation du côté du domaine d'affaires a été créée afin de compter le nombre des propriétés touchées par une nature de défaut de paiement de l'impôt foncier.

2. Contexte

Un indice de précarité économique se mesure notamment par le nombre des propriétés qui ont de la difficulté à payer leur taxe municipale et leur taxe scolaire.

Les statistiques actuelles sur le marché immobilier suivies par la Direction générale du Registre foncier (DGRF) comptabilisent le nombre de réquisitions de préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier inscrites au Registre foncier. Ors, une telle réquisition ne mesure pas le nombre de propriétés touchées. Par exemple, une seule réquisition de préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier peut comprendre plus de mille propriétés en difficulté.

Pour comptabiliser le nombre de propriétés en difficulté, une nouvelle extraction a donc été réalisée.

3. Solution

3.1 Principes de la solution

Le nombre des propriétés touchées par difficulté financière « Avis de vente impôt foncier » 22-29 se comptabilise de la façon suivante :

- Compter, par mois, par région administrative et par nature, le nombre des actes juridiques[1] correspondant à la nature[2] incluse dans la catégorie de difficulté financière 22-29

- Mais ne pas compter un acte juridique s'il touche les mêmes immeubles (lot et FITNO) qu'un autre acte juridique de même nature présenté auparavant dans le même mois[3].

La section suivante précise comment le changement sera appliqué.

3.2 Description de la solution

Le changement requis touche les éléments suivants :

22-29

Ajouter cette nouvelle vue sur les propriétés en difficulté financière pour défaut de paiement de l'impôt foncier :

- Utiliser la requête déjà créée qui est vérifiée par la DGRF;

- Modifier la table 22-29 afin d'ajouter cette nouvelle vue avec des données similaires à la vue sur les difficultés financières 22-29

22-29

- Ajouter, dans la section « Indice de difficultés financières », les tableaux et graphiques pour ce nouvel indicateur sur les 6 onglets déjà présents aux tableurs de statistiques sur le marché immobilier qui existent déjà (Années Cumul – Québec, Dernier mois – Québec, Dernier trimestre – Québec, Années Cumul – Régions, Dernier mois – Régions, Dernier trimestre – Régions);

---

[1] Chaque acte juridique étant associé à une propriété.

[2] Cette catégorie ne comporte actuellement que la 22-29 et pourrait, au besoin, en compter d'autres si la nature actuelle changeait.

[3] Ainsi on ne compte qu'une seule fois une même propriété qui serait, durant le même mois, touchée à la fois par un préavis pour la taxe municipale et un préavis pour la taxe scolaire.

- Présenter, comme pour les autres indicateurs, toutes les années extraites (5 ou 6) au classeur Maître des statistiques sur le marché immobilier alors que la version pour diffusion sur Quebec.ca n'affiche que les 2 dernières années;

- Supprimer, dans les onglets par régions du classeur Maître, le premier tableau et le graphique de chaque indicateur pour ne conserver que le second tableau faisant l'objet d'un tri sur le dernier écart.

Ajuster le dossier fonctionnel existant (12.4.1) :

- Ajout de la description de chaque nouveau tableau et graphique dans la section correspondant à chacun des 6 onglets des tableurs à l'image des tableaux et graphiques qui y sont déjà documentés;

- Enlèvement de la description des tableaux et graphiques supprimés des onglets par régions;

- Ajout de l'information concernant ce nouvel indicateur dans les différentes annexes (information similaire à celle pour l'indicateur des actes de difficultés financières, à l'exception du nombre de propriétés qui remplace le nombre de réquisitions) :

  - La table des données extraites qui s'alimente à partir de la nouvelle vue, incluant les éléments de données, les colonnes et les champs calculés;

  - Les dimensions affichées et les filtres utilisés;

  - La fiche de chacun des indicateurs définis;

  - L'index des indicateurs.

4. Évaluation sommaire

DDT1358_Évaluation applicative.xlsx

Joindre le document des coûts en utilisant la nomenclature suivante :

DDT9999_Évaluation applicative.xls

06/05/2026
Version 1.0

Diffusion publique mensuelle

STATISTIQUES SUR LE MARCHÉ IMMOBILIER

Procédure

Brassard, Nathalie (DGRF) et Roy, Cathy
INFRASTRUCTURE FONCIÈRE ET INFORMATION GÉOSPATIALE

1 INTRODUCTION 2
2 COMPTE DONNÉES QUÉBEC 2
2.1 CRÉER UN COMPTE 2
2.2 PROBLÈME LORS DE LA PREMIÈRE CONNEXION 3
3 DIFFUSION PUBLIQUE MENSUELLE 3
3.1 ÉTAPES À SUIVRE POUR PRODUIRE LES DOCUMENTS 3
3.2 ANALYSER LES DONNÉES ET COMPOSER LES FAITS SAILLANTS 16
3.3 VALIDATION ET APPROBATION DES FAITS SAILLANTS 19
4 TÉLÉVERSER LES FICHIERS DANS DONNÉES QUÉBEC 21
4.1 TÉLÉVERSER LES FICHIERS DANS DONNÉES QUÉBEC 21
5 DIFFUSER LA MANCHETTE 24
5.1 LES ÉTAPES POUR CRÉER UNE MANCHETTE 24
5.2 MODÈLES DE MANCHETTES À COPIER DANS LE SIRF 26
5.3 COURRIEL QUE LA MANCHETTE EST EN LIGNE 27
6 MÉDIAS SOCIAUX 28
7 STATISTIQUES DE CONSULTATION DE LA PAGE QUÉBEC.CA 28

1 INTRODUCTION

Depuis le 17 novembre 2020, la Direction générale du Registre foncier (DGRF) diffuse mensuellement [1] sur Québec.ca et Données Québec des statistiques sur le marché immobilier.

Avec une périodicité mensuelle, trimestrielle et annuelle de données, ces statistiques couvrent l'ensemble du Québec et les régions et portent sur :

- Le nombre de ventes par plage de prix;
- Le nombre de transferts de propriété;
- Le nombre d'hypothèques;
- L'Indice de difficultés financières.

Elles s'adressent au grand public :

- Citoyens
- Professionnels (notaires, avocats, arpenteurs-géomètres)
- Entreprises (ex. : institutions financières, compagnies d'assurance, évaluateurs agréés, courtiers immobiliers, promoteurs, constructeurs, etc.)
- Médias
- Ministères et organismes (M/O)
- Municipalités et MRC
- Universités, cégeps et maisons d'enseignements (chaire de recherche, professeurs, étudiants)

Seule la Direction des communications (DCOM) du ministère est autorisée à migrer les données dans **Québec.ca**, tandis que la direction générale du registre foncier (DGRF) est responsable de la mise à jour et de l'intégration des documents sur le site Web de **Données Québec**. Il est à noter aussi que tout texte doit être approuvé au préalable par la DCOM avant d'être versé dans Données Québec.

Attention ! La DGRF souhaite que la diffusion soit réalisée le plus tôt possible. Il faut donc y accorder une priorité dès que les données sont disponibles, soit le 1er jeudi du mois.

2 COMPTE DONNÉES QUÉBEC

22-29

22-29

3 DIFFUSION PUBLIQUE MENSUELLE

3.1 ÉTAPES À SUIVRE POUR PRODUIRE LES DOCUMENTS

3.1.1 Disponibilité des données

L'extraction des données est automatisée et se fait le **premier mercredi du mois**. Le jour suivant, le jeudi, les données sont disponibles à l'utilisateur.

Attention ! Le lundi de la semaine où les données deviennent disponibles, un **courriel de planification des travaux** doit être transmis à l'ensemble des parties prenantes.

Voir exemple ci-joint de la 60e diffusion

Planification _
Travaux 60e diffusio

3.1.2 Créer le « dossier principal » de la diffusion en cours dans le sous-dossier « ST_marche_immobilier » **que vous pouvez atteindre en cliquant sur le lien suivant :**

22-29

Nom du dossier principal à créer:
(exemple : pour les données du mois de septembre, vous allez les diffuser au début du mois d'octobre, alors le dossier principal va se nommer **« 2025_10_60e diffusion_septembre_t »**)

Note : Pour distinguer la périodicité des faits saillants, la lettre **« m »** pour mensuelle, **« t »** pour trimestrielle ou **« a »** pour annuelle est ajoutée à la fin du nom du dossier, ce qui facilite le repérage des faits saillants dont nous avons besoin pour l'analyse des données.

3.1.3 Copier des fichiers CSV dans le dossier « Principal »

- **Aller** dans le répertoire des fichiers automatisés de production **pour copier** les 7 fichiers CSV dans le dossier principal nouvellement créé.

22-29

Attention de ne pas couper, **remplacer** ou **renommer** ces fichiers dans le répertoire en production, car les fichiers du mois suivant ne seront pas mis à jour. Un billet applicatif sera alors nécessaire pour corriger la situation.

- **Fermer** le répertoire en production (NAS ou 140901).
- **Supprimer** le fichier CSV qui se nomme **« DONN_IMMB_ACTIF »** dans le dossier principal de la diffusion en cours (ex : 22-29), puisqu'il n'est pas destiné au grand public.

3.1.4 Ajuster les fichiers CSV

Pour être en mesure de téléverser les fichiers CSV dans Données Québec un peu plus loin dans le processus, il faut modifier le paramètre « Séparateur de listes » ou « Séparateur de colonnes » en remplaçant le point-virgule par la virgule et sauvegarder le fichier avec l'encodage UTF-8.

- **Ouvrir** d'abord le premier fichier CSV dans le **dossier principal** de la diffusion à venir.
- **Cliquez** sur « Modifier », puis sur « Remplacer », afin de remplacer tous les **points-virgules** par une **virgule** et cliquez sur « Remplacer tout ».

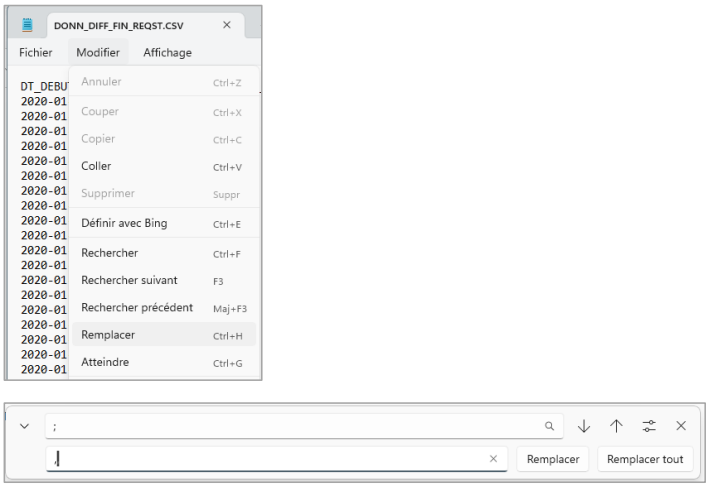

- **Fermer** cette fenêtre par le X en haut à droite .
- **Enregistrez-sous** le fichier CSV sous le même nom en cliquant sur « Fichier », puis sur « Enregistrer sous… ».

Dans la fenêtre qui s'ouvre :

- **Dirigez-vous** dans le menu déroulant « Encodage » de la section du bas, remplacer l'encodage « ANSI », par « UTF-8 ».
- **Cliquer** sur « Enregistrer » à droite de l'encodage et on vous demandera si vous voulez remplacer le fichier qui existe déjà, alors **cliquer** sur « Oui »

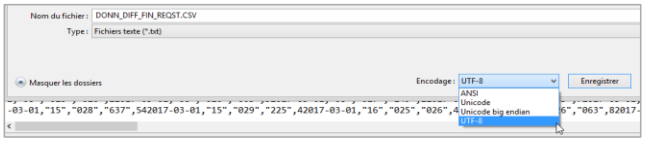

Voilà, le premier CSV est prêt pour le téléversement. Répétez la procédure pour convertir les autres fichiers.

3.1.5 Le fichier .CSV s'ouvre en Excel <u>et non</u> en Bloc-notes

Si le fichier .CSV s'ouvre en Excel, **faire** un clic doit de la souris, sélectionner **ouvrir avec** et **sélectionner** Bloc-notes.

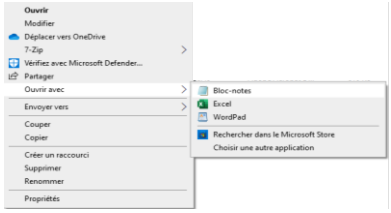

3.1.6 Ouvrir les fichiers .CSV en bloc note par défaut :

Pour les prochaines fois, si vous désirez que le fichier CSV s'ouvre toujours en bloc note par défaut <u>et non</u> en Excel, voici comment faire :

Clic droit de la souris sur le fichier CSV, **sélectionner** ouvrir avec, et lorsque la fenêtre ci-dessous va s'ouvrir, **cochez** la case en bas, soit « Toujours utiliser cette application pour ouvrir les fichiers .CSV».

Cliquer sur OK.

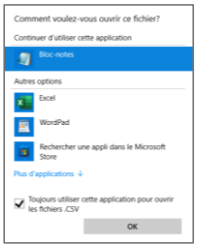

3.1.7 Créer un sous-dossier dans le <u>dossier principal</u> pour y enregistrer les documents de travail.

Dans le dossier principal, **créez un sous-dossier « Docs »** qui servira à enregistrer les classeurs Maître (fichiers Excel) et les faits saillants (fichier Word) de la diffusion en cours.

3.1.8 Catégories de classeurs Excel

Il existe deux catégories de classeurs Excel :

22-29

- Le classeur dit Public (stats_rt_marché_imm.qc) = Diffusé au public

22-29

Le **classeur Public** est destiné au **site Web Données Québec**. C'est aussi à partir de ce classeur que la DCOM met à jour les tableaux dans **Québec.ca**. Ce dernier sera enregistré dans le dossier « Principal »

3.1.9 Procédure pour extraction manuelle

3.1.9.1 Mise en contexte

Le fichier Maître des statistiques portant sur le « marché immobilier » est composé de plusieurs onglets et tableaux dont les fichiers CSV (données) sont actualisés à chaque premier mercredi du mois et les données sont accessibles pour l'utilisateur, le lendemain.

Parmi les tableaux, un seul ne s'actualise pas « Indice de difficultés financières », car le fichier CSV doit être mise à jour manuellement contrairement aux autres fichiers.

3.1.9.2 Comment actualiser le tableau « Indice de difficultés financières »

- **Ouvrir** TOAD en production

22-29

- **Lancer** la requête . Vous n'avez aucune date de début et de fin à inscrire
- **Cliquer** sur « OK » pour générer le résultat dans la fenêtre plus bas, soit « Data Grid».
- **Copier** les données de la section Data Grid et cliquant sur le bouton suivant

  Dans la fenêtre qui apparait, vous assurez que la case Clipboard soit cochée, que la case Include colum headers est cochée et changer le Character pour Semicolon
- **Cliquer** sur « OK » et vous être prêt à copier le résultat (voir étape suivante)
- **Ouvrir** le fichier CSV (données) dans lequel vous devez copier le résultat de la requête « **DONN_IMPOT_FONCR_PRORP »** en cliquant sur le lien suivant :

  22-29
- **Sélectionner** tout le contenu du fichier CSV (CTRL+A)
- **Effacer** le contenu

- **Coller** le résultat de la requête en vous assurant d'avoir les entêtes.
- **Enregistrer** votre fichier CSV de données, fermez-le ainsi que TOAD.

3.1.10 Actualiser le classeur Maître

- Dans le sous-dossier de la précédente diffusion, **ouvrir** le sous-dossier « Docs » et **copiez** les 3 classeurs Maître (fichiers Excel) dans le sous-dossier « Docs » de la diffusion en cours nouvellement créé.
- **Renommer** le 1er classeur Maître.

  Exemple : l'objectif de la diffusion du mois d'octobre 2025 est de diffuser les données de septembre 2025. Le classeur portera donc la date du « … **_2025_09_septembre**.

- **Ouvrir** le 1er classeur Maître que vous venez de renommer et placer-vous dans le premier onglet
- **Actualiser** le classeur en utilisant la fonction « Actualiser tout » qui se trouve dans la barre des menus « Données ». Une fenêtre va s'ouvrir pour vous mentionner que des données ont été importées pour le mois, cliquez sur « Ok »

  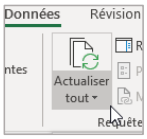

  Lorsque l'actualisation est terminée, s'il s'agit d'une diffusion mensuelle, trimestrielle ou annuelle, vous devez faire afficher ou masquer les onglets avant de fermer le classeur. (cliquer ici pour la procédure « Afficher/masquer des onglets»).

- **Enregistrez** et **fermez** le classeur. Répondre **« non »** à la question « Voulez-vous mettre en formes les tableaux ».

- **Ouvrir** le 2e classeur Maître dont le nom est indiqué 22-29 et enregistrer-le sous le mois des données à diffuser

  Exemple : l'objectif de la diffusion du mois d'octobre 2025 est de diffuser les données de septembre 2025. Le classeur portera donc la date du « … _**2025_09_septembre**_avec impôt foncier_Faits saillants ».

- **Actualiser** le classeur en utilisant la fonction « Actualiser tout » qui se trouve dans la barre des menus « Données ». Une fenêtre va s'ouvrir pour vous mentionner que des données ont été importées pour le mois, cliquez sur « Ok »

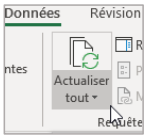

- Lorsque l'actualisation est terminée, s'il s'agit d'une diffusion mensuelle, trimestrielle ou annuelle, vous devez faire afficher ou masquer les onglets. (cliquer ici pour la procédure « Afficher/masquer des onglets»).

- **Ajuster** les points de pourcentage de la ligne 4 pour chacun des 4 tableaux.

  Exemple : Pour le tableau des ventes, le point de % est dans la cellule I4. Vous placer dans la cellule I4 et ajuster la formule de la colonne F, afin de soustraire le pourcentage du mois que vous venez d'ajouter à celui du mois précédent (ex : Octobre (F18) moins septembre (F17). Donc dans la cellule I4, vous devez voir F18-F17.

  Le faire pour les autres tableaux (transfert des propriétés, hypothèques et Indice des difficultés financières) selon le même principe que pour la formule des ventes (mois en cours moins le mois précédent)

- **Ajuster** les cellule C26 (ventes) et C44 (hypothèques) pour afficher le mois en cours. Ces tableaux sont un résumé du nombre du mois en cours par rapport au même mois des années précédentes à partir de 2020.

  S'il s'agit d'un rapport trimestriel, vous devez faire afficher les onglets masqués avant de fermer le classeur. (cliquer ici pour la procédure « Afficher/masquer des onglets).

- **Enregistrez** et **fermez** le classeur. Répondre « non » à la question « Voulez-vous mettre en formes les tableaux ».

  Ce classeur Maître avec la mention « Faits saillants » est utilisé pour l'analyse des données de la diffusion en cours.

Note : Le troisième classeur Maître « **(2012-01_janv_2021-03-mars)** » ne doit pas être actualisé. Une mention à cet effet est ajoutée à la fin du nom du classeur. Celui-ci sert à comparer les

données mensuelles, trimestrielles ou annuelles jusqu'au 1er janvier 2012 et à réaliser des faits saillants plus robustes, plus complets, au besoin.

3.1.11 Actualiser le classeur Public

Répéter la procédure précédente, mais avec le classeur destiné au grand public.

- Dans le dossier principal de la précédente diffusion, **copiez** le classeur Public et **enregistrez-le** dans le dossier principal de la diffusion en cours nouvellement créé.
- **Ouvrir** le classeur Public et enregistrer-le sous le mois des données à diffuser.

  Exemple : l'objectif de la diffusion du mois d'octobre 2025 est de diffuser les données de septembre 2025. Le classeur portera donc la date du « stats_rf_marché imm_qc_v1**_2025_09_septembre** ».

- **Actualiser** le classeur en utilisant la fonction « Actualiser tout » qui se trouve dans la barre des menus « Données »

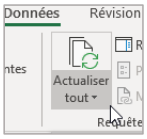

- Lorsque l'actualisation est terminée, **enregistrez** et **fermez** le classeur [(1)].

[(1)] **Attention !** Selon la périodicité des données (mensuelle, trimestrielle ou annuelle), les feuilles (onglets) de données trimestrielles sont à masquer ou à afficher. Lorsque le dernier trimestre n'est pas complété, un message *****INCOMPLET***** s'affiche pour informer l'utilisateur.

Prenons l'exemple de la diffusion de juillet. Celle-ci permet de rendre publiques les données du mois de juin et du 1er trimestre de l'année. Puisque le trimestre est complété, il faut donc afficher les onglets des données trimestrielles, afin que le grand public puisse avoir accès aux informations.

Pour une diffusion en août, les onglets des données trimestrielles doivent être masqués pour ne pas laisser croire au grand public que le classeur est incomplet.

Note : Seuls les fichiers CSV et le classeur Public destinés au grand public se trouvent dans le dossier principal.

3.1.12 Masquer ou afficher les onglets

(cliquer ici pour passer à l'étape suivante)

- **Afficher** l'onglet « Développeur »

  Pour masquer les onglets, afin que le grand public n'y ait pas accès facilement, il faut afficher l'onglet « Développeur ».

  Pour ce faire :

  Ouvrez la boîte de dialogue d'Excel en cliquant sur le menu « Fichier », puis cliquez sur le bouton « Options ». Dans le menu contextuel, cliquez sur l'onglet « Personnaliser le ruban » dans la colonne de gauche, puis sélectionnez l'onglet « Développeur ». Cliquez sur OK.

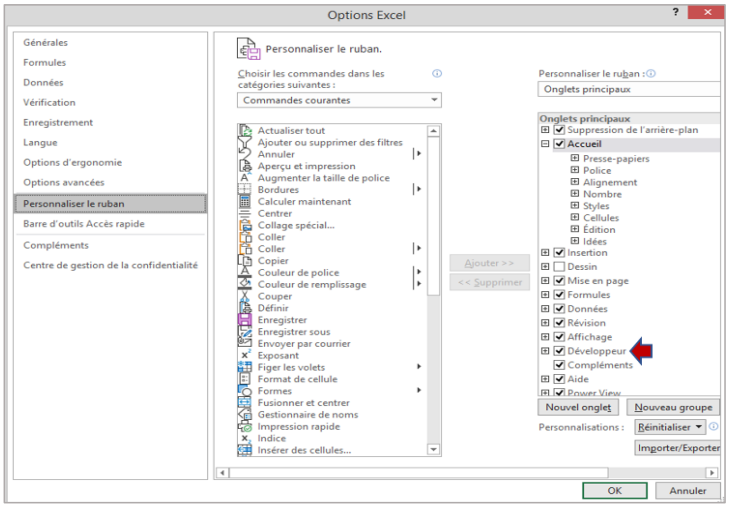

- **Masquer** ou **afficher** des onglets selon la périodicité

  Pour masquer les onglets, cliquez d'abord sur la fonction « Développeur », puis sur la fonction « Macros ».

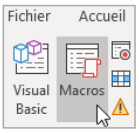

- **Sélectionnez** ensuite « ongletsTrimestres », puis **cliquez** sur « Exécuter ». Voilà, tous les onglets de données trimestrielles sont masqués. N'oubliez pas d'enregistrer!

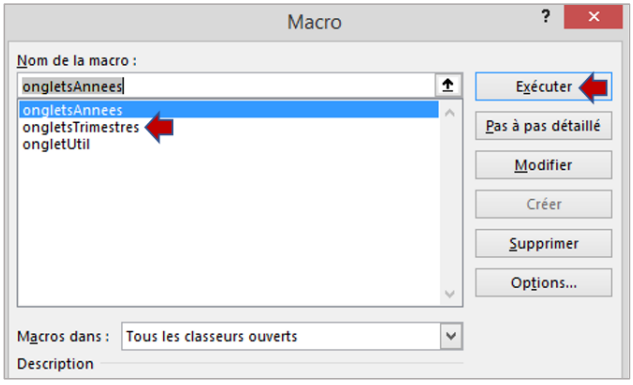

Pour afficher les onglets, il suffit de répéter la manœuvre et tous les onglets de données trimestrielles seront démasqués. (retour 1er classeur) (retour 2e classeur)

3.1.13 Données manquantes après l'actualisation

(cliquer ici pour passer à l'étape suivante)

Lorsqu'on actualise les données, il arrive que certaines informations ne s'intègrent pas automatiquement dans les tableaux. Il faut alors actualiser les données manuellement.

L'exemple ci-dessous montre 2 endroits où les données ne se sont pas intégrées automatiquement.

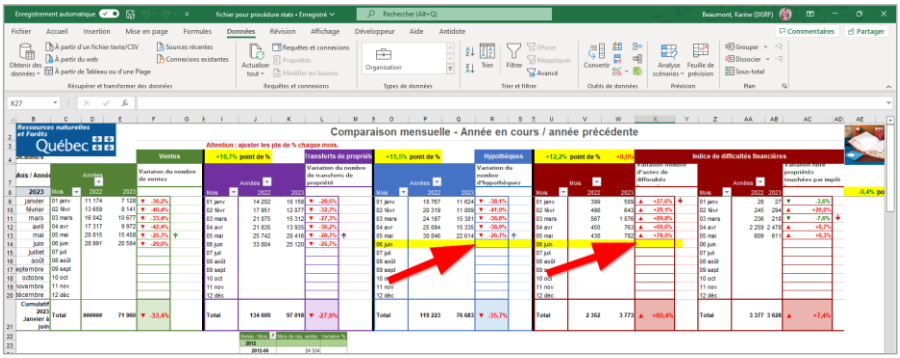

3.1.13.1 Activer le complément « Power Pivot »

Pour actualiser les données manuellement, à l'exception des données sur la « Variation nbre propriétés touchées par impôt foncier » qui sont extraites en utilisant une requête SQL à part, il faut accéder au modèle de données de Power Pivot. Pour y accéder, il faut d'abord afficher dans le ruban l'onglet « Power Pivot ».

Pour ce faire :

- **Ouvrez** la boîte de dialogue d'Excel en cliquant sur l'onglet « Fichier », puis **cliquez** sur le bouton « Options ». Dans le menu contextuel, **cliquez** sur l'onglet « Personnaliser le ruban » dans la colonne de gauche, puis **cochez** la case « Power Pivot » pour activer le complément. **Cliquez** sur « OK ». Il est possible que cette façon de faire ne vous permette pas de sélectionner « Power Pivot ». Il existe une procédure pour le faire (voir plus bas)

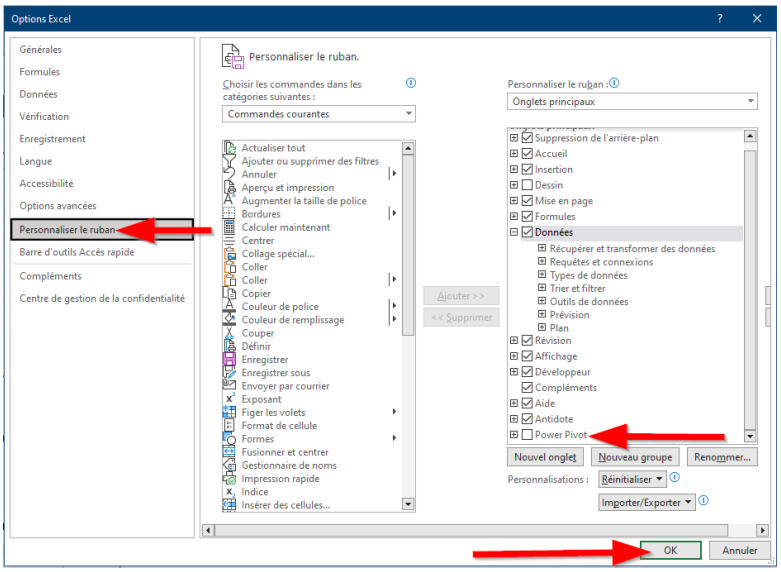

3.1.13.2 Activer le complément « Power Pivot » autre méthode (si la première ne fonctionne pas)

Ouvrez la boîte de dialogue d'Excel en cliquant sur l'onglet « Fichier », puis cliquez sur le bouton « Options ». Dans le menu contextuel, cliquez sur l'onglet « Compléments » dans la colonne de gauche. Dans la zone Gérer, cliquez sur Compléments COM, atteindre et cochez la case Microsoft Office Power Pivot, puis cliquez sur OK.

3.1.13.3 Actualiser manuellement certaines données dans les classeurs Maître ou Public

Afin d'actualiser les données manuellement, il faut se diriger dans le modèle de données qui se trouve dans « Power Pivot » (voir la section Activer le complément « Power Pivot » ci-dessus pour afficher cet onglet, au besoin).

Pour ce faire :

- Cliquez d'abord sur l'onglet « Power Pivot »

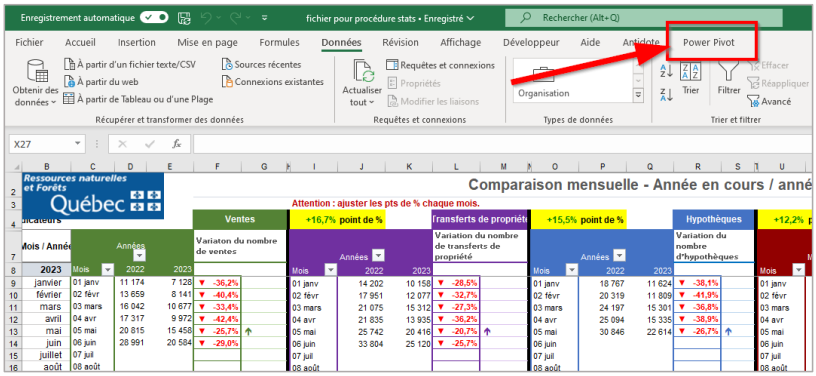

- Ensuite, cliquez sur la fonction « Gérer ».

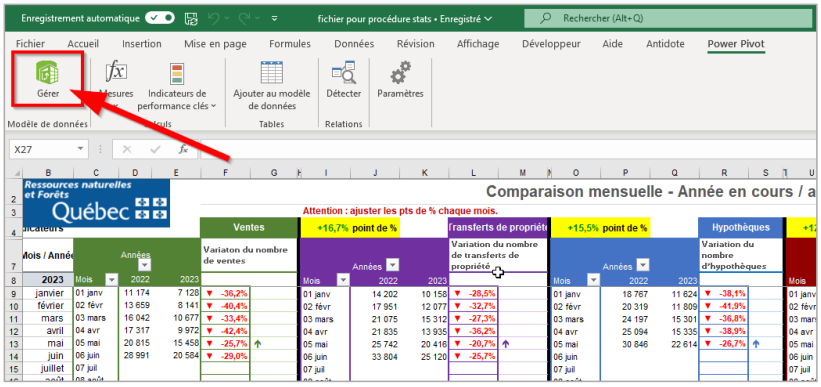

Une fois la **fenêtre Power Pivot** ouverte, il faut repérer la table qui nécessite une actualisation manuelle. Le nom des tables est en bas de la fenêtre.

Dans l'exemple montrant les 2 endroits où les données ne s'étaient pas intégrées automatiquement dans le tableau, ce sont les données sur les hypothèques et sur la variation du nombre d'actes de difficultés financières qui étaient concernées. 22-29

Ce sont ces tables qu'il faut actualiser manuellement.

Pour ce faire :

- Cliquez sur la première table, ensuite sur « Actualiser ».

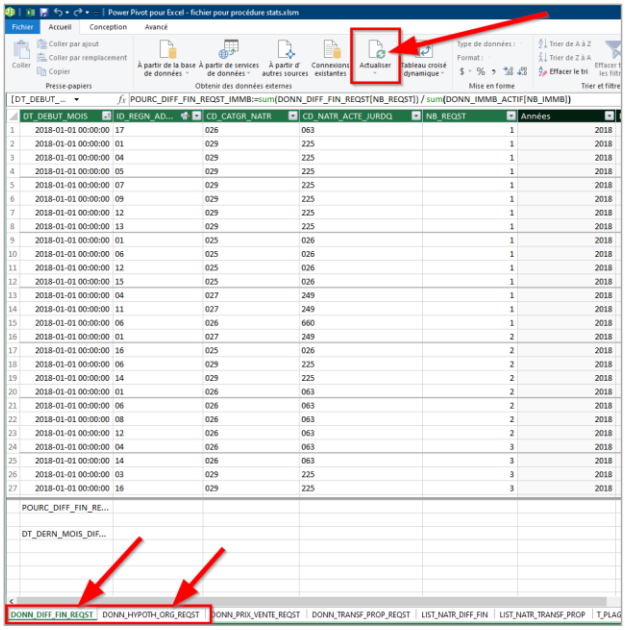

Une fenêtre « Actualisation des données » s'ouvre. Lorsque le traitement est terminé, il est indiqué « Réussite ». Pour terminer, cliquez sur « Fermer » pour fermer la fenêtre. Répéter ces mêmes étapes, si nécessaire, dans les autres onglets des données à actualiser manuellement.

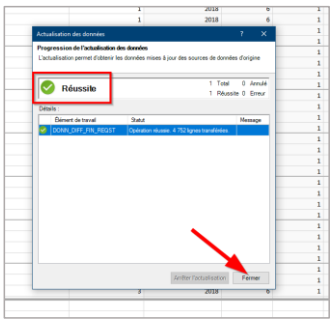

- Une fois les actualisations terminées, **cliquez** sur « Fichier » en haut à gauche et ensuite sur « Fermer ». Cette action ferme le modèle de données et vous ramène au classeur Excel.

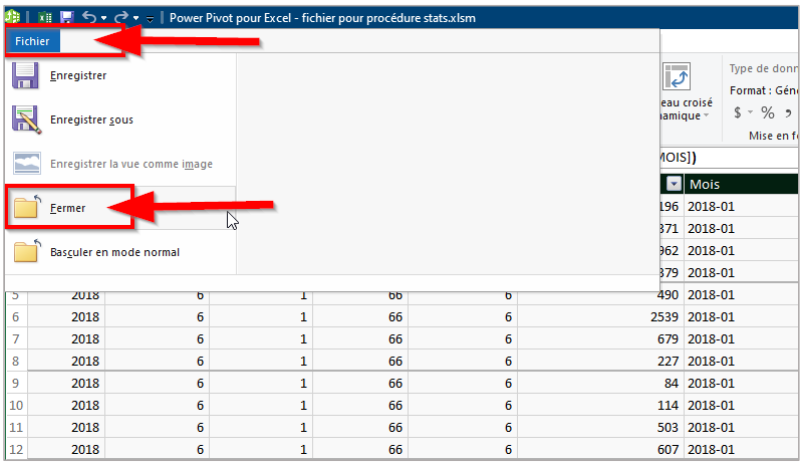

3.2 ANALYSER LES DONNÉES ET COMPOSER LES FAITS SAILLANTS

3.2.1 Composer les faits saillants

Les faits saillants sont écrits à partir des données qui se trouvent au classeur Maître. Il s'agit d'un sommaire des informations les plus importantes qui ressortent de l'analyse des données que l'on souhaite diffuser.

Pour ce faire, ouvrez le classeur Maître avec la mention « **faits saillants** »
exemple : « … 2025_09_septembre faits saillants… ».

Maintenant, vous pouvez mettre en gras ou surligner les informations les plus pertinentes <u>sans altérer</u> le classeur Maître actualisé.

Pour optimiser la composition des faits saillants et permettre une meilleure analyse des données, commencez toujours de la **version finale du mois précédent et révisée par la DCOM (le document Word porte la mention « VF »**. Par exemple, lors de la diffusion du mois de septembre, allez copier la version d'août, puis enregistrez-la dans le sous-dossier de la diffusion en cours. **Selon la périodicité des données** (mensuelle, trimestrielle ou annuelle), supprimez les données trimestrielles ou annuelles non pertinentes, ou au besoin, allez copier les données trimestrielles ou annuelles de la dernière version finale et révisée par la DCOM qui se trouve également dans le répertoire.

Après avoir trouvé les faits saillants qui conviennent selon la périodicité, il ne reste qu'à ajuster les informations, en fonction de l'analyse des données. **Pour ce faire, ajuster les faits saillants en**

suivi des modifications. N'oubliez pas que toutes les versions finales peuvent être utiles aux fins de l'analyse des données.

3.2.2 Analyser les données

L'analyse des données ne requiert pas de procédure en soi. Que le classeur contienne un ou plusieurs onglets de données, il suffit de s'approprier le contenu et à l'usage ça devient de plus en plus facile. Cependant, faire bon usage des fonctions d'Excel optimise grandement l'analyse des données et diminue le risque d'erreur.

L'utilisation de ces fonctions est nécessaire ou essentielle pour comparer le nombre de ventes par plage de prix par région, d'abord nécessaire pour filtrer l'information par plage de prix de vente, puis essentielle pour trier les données du plus grand au plus petit ou vice-versa.

3.2.3 Utiliser les filtres et le tri

Les filtres

D'abord, il faut savoir que le classeur est sécurisé et les **filtres** ne peuvent être utilisés, à l'exception de ceux qui permettent de filtrer les plages de prix dans les onglets des régions.

Pour sélectionner une plage de prix, il suffit de cliquer sur une des trois plages de prix « Moins de 250 000 $ », « De 250 000 $ à 500 000 $ » ou « Plus de 500 000 $ ».

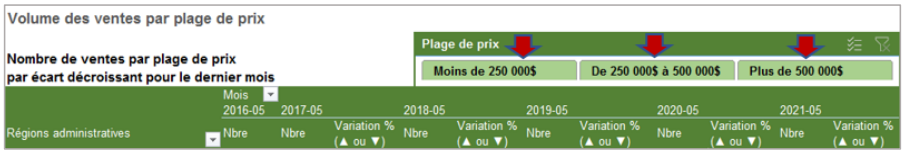

Le tri

En **triant** les taux de la dernière colonne (variation %), vous pourrez comparer, selon la périodicité des données, la performance de l'activité immobilière de chaque région du dernier mois, du dernier trimestre, du cumul de l'année en cours ou de la dernière année lorsque celle-ci est complétée, par rapport à la même période de l'année précédente.

Prenons l'exemple de juin 2021 ci-dessous. Dans la catégorie « Plus de 500 000 $ », trois régions dominent : Lanaudière figure en première position avec une croissance de 239,8 %. Elle est suivie de l'Outaouais et des Laurentides avec des taux respectifs de 195,8 % et 195,7 %. La Côte-Nord est demeurée stable.

Nombre de ventes par plage de prix
par écart décroissant pour le dernier mois

Moins de 250 000$ | De 250 000$ à 500 000$ | **Plus de 500 000$**

Régions administratives	Mois 2016-06 Nbre	2017-06 Nbre	Variation % (▲ ou ▼)	2018-06 Nbre	Variation % (▲ ou ▼)	2019-06 Nbre	Variation % (▲ ou ▼)	2020-06 Nbre	Variation % (▲ ou ▼)	2021-06 Nbre	Variation % (▲ ou ▼)
14 - Lanaudière	**50**	**50**	**0,0%**	**62**	▲ **+24,0%**	**74**	▲ **+19,4%**	**88**	▲ **+18,9%**	**299**	▲ **+239,8%**
07 - Outaouais	**41**	**52**	▲ **+26,8%**	**53**	▲ **+1,9%**	**77**	▲ **+45,3%**	**95**	▲ **+23,4%**	**281**	▲ **+195,8%**
15 - Laurentides	**150**	**158**	▲ **+5,3%**	**150**	▼ **-5,1%**	**188**	▲ **+25,3%**	**280**	▲ **+48,9%**	**828**	▲ **+195,7%**
04 - Mauricie	11	19	▲ +72,7%	17	▼ -10,5%	17	0,0%	18	▲ +5,9%	50	▲ +177,8%
01 - Bas-Saint-Laurent	13	10	▼ -23,1%	10	0,0%	12	▲ +20,0%	8	▼ -33,3%	22	▲ +175,0%
05 - Estrie	42	48	▲ +14,3%	53	▲ +10,4%	45	▼ -15,1%	62	▲ +37,8%	155	▲ +150,0%
16 - Montérégie	303	393	▲ +29,7%	484	▲ +23,2%	539	▲ +11,4%	673	▲ +24,9%	1 667	▲ +147,7%
03 - Capitale-Nationale	135	97	▼ -28,1%	121	▲ +24,7%	130	▲ +7,4%	134	▲ +3,1%	297	▲ +121,6%
12 - Chaudière-Appalaches	31	29	▼ -6,5%	34	▲ +17,2%	37	▲ +8,8%	39	▲ +5,4%	83	▲ +112,8%
08 - Abitibi-Témiscamingue	8	5	▼ -37,5%	11	▲ +120,0%	17	▲ +54,5%	9	▼ -47,1%	19	▲ +111,1%
13 - Laval	119	141	▲ +18,5%	152	▲ +7,8%	167	▲ +9,9%	187	▲ +12,0%	382	▲ +104,3%
06 - Montréal	1 032	1 154	▲ +11,8%	1 222	▲ +5,9%	1 371	▲ +12,2%	1 172	▼ -14,5%	2 359	▲ +101,3%
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	7	▲ +40,0%	13	▲ +85,7%	13	0,0%	12	▼ -7,7%	24	▲ +100,0%
17 - Centre-du-Québec	15	26	▲ +73,3%	25	▼ -3,8%	21	▼ -16,0%	30	▲ +42,9%	58	▲ +93,3%
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		3		2	▼ -33,3%	5	▲ +150,0%	3	▼ -40,0%	4	▲ +33,3%
09 - Côte-Nord	**2**	**4**	▲ **+100,0%**	**1**	▼ **-75,0%**	**1**	**0,0%**	**1**	**0,0%**	**1**	**0,0%**
Total	**1 957**	**2 196**	▲ **+12,2%**	**2 410**	▲ **+9,7%**	**2 714**	▲ **+12,6%**	**2 811**	▲ **+3,6%**	**6 529**	▲ **+132,3%**

Pour **trier**, cliquez d'abord sur la première valeur, puis en restant sur celle-ci faites « clic droit » de la souris, dirigez le curseur vers « Trier », puis sélectionnez « Trier du plus grand au plus petit ».

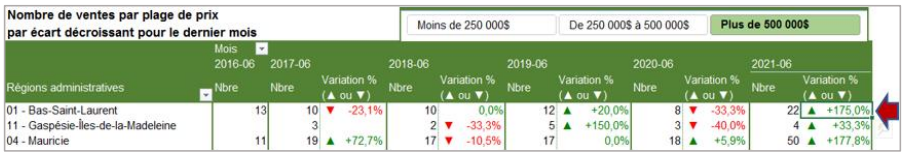

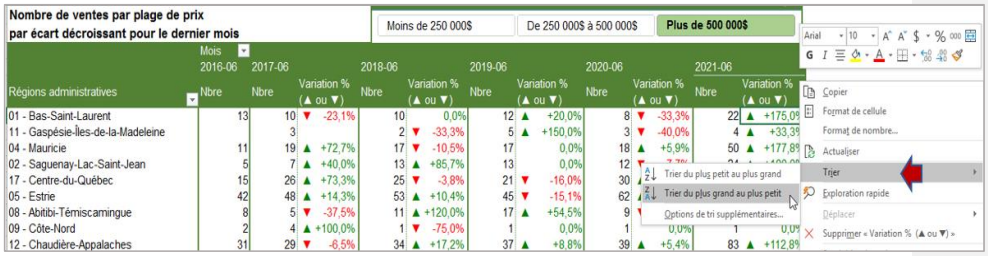

Pour **revenir au total, sans catégorie de plage de prix**, il suffit de cliquer sur l'icône avec un entonnoir et un X rouge « Effacer le filtre ».

3.3 VALIDATION ET APPROBATION DES FAITS SAILLANTS

Le processus de validation se déroule rapidement. Selon la périodicité des faits saillants, généralement à l'intérieur de 3 à 4 jours ouvrables.

Étapes de validation des <u>faits saillants</u> et responsables

1. **La représentante de la diffusion** envoie les faits saillants (V01) **en suivi des modifications** au gestionnaire de la DÉOF (Claude Bouchard) **pour validation**. Ce dernier valide les faits saillants et les retourne à **la représentante de la diffusion** toujours en suivi des modifications**.** À noter que tout ajustement doit être approuvé.

   2024-10-04_Messag
   e_directeur_validatic

2. **La responsable de la diffusion publique** envoie les faits saillants validés **en suivi des modifications** au gestionnaire de la DGRF (Patrick Plante) **pour approbation**. À noter que tout ajustement doit être approuvé.
   - Si le directeur général n'a pas de commentaires, il accepte toutes les modifications, arrête le suivi et les faits saillants sont transmis à **Marie-Hélène Labelle (BSMA)** et à **la responsable de la diffusion publique en c.c.** en l'informant de la date prévue de la diffusion.

   48e diffusion - faits saillants mensuels (s
   TR_ 48e diffusion - faits saillants mensu
   TR_ 48e diffusion - Faits saillants de sep

3. **Lorsque les faits saillants ont été approuvés par le SMA**, la responsable de la diffusion publique** retourne les faits saillants **en version finale** à la responsable de la DCOM de notre secteur (Barbara Dionne) pour la révision.

   Révision _ 48e
   diffusion - faits saill

** L'approbation du SMA est obtenue **de facto** lorsque les faits saillants sont transmis au Secrétariat général (SG) et au Cabinet du ministre **par l'adjointe exécutive du BSMA - Secteur IFIG (Marie-Hélène Labelle).**

Comme la responsable de la diffusion publique <u>n'est pas</u> en copie dans ce message, il est important que le directeur général (Patrick Plante) **lui transfert ce courriel** pour l'informer. Elle pourra alors transmettre les faits saillants <u>en révision</u> à la responsable de la DCOM.
Ne pas hésiter à relancer le directeur général si vous n'avez pas reçu ce courriel pour « info » dans les heures qui suivent pour vérifier s'il y a eu oubli ou pas.

4. **La responsable de la DCOM (Barbara Dionne)** retourne le **texte révisé** et le **post Facebook et Linkedin** (messages des médias sociaux) à **la responsable de la diffusion publique** pour validation.

RE_ Révision _ 48e diffusion - faits saill

5. **La responsable de la diffusion publique** valide les commentaires du réviseur et revient à **la responsable de la DCOM (Barbara Dionne)** pour l'informer de l'intégration ou pas des commentaires du réviseur **et lui donne le GO** [(4)] pour l'intégration Web [(5)] en transmettant la version finale des faits saillants et le classeur Public (non le Maître) pour l'intégration Web.

6. **La responsable de la DCOM (Barbara Dionne)** envoie le texte révisé et le classeur public à Edimestre-Internet pour intégration.

   - Lorsque les posts sont publiés, **la responsable de la DCOM (Barbara Dionne)** transmet un courriel d'information avec les imprime-écran. Sinon, faire les vérifications soit même.

     RE_ C'est un GO pour jeudi _ Révisio

     Note : Si un seul post est confirmé en ligne, c'est généralement le post Facebook. S'assurer que le post Linkedin a été lui aussi mis en ligne. Vous pouvez vérifier en accédant au **Linkedin** du Ministère.

[(4)] Nous recevons depuis peu un courriel d'approbation du SG qui nous autorise de diffuser.

Si c'est le cas la mise en ligne peut se faire dès que possible. Sinon, la mise en ligne des faits saillants **est réalisée après un délai d'environ 48 heures de l'envoi des faits saillants au cabinet**.

[(5)] Puisque les liens de Québec.ca **pointent** vers Données Québec, l'intégration des fichiers csv dans Données Québec réalisée par la représentante de la DGRF, doit se faire **préalablement** à celle de Québec.ca qui est réalisée par la DCOM.

TR_ 48e diffusion - Faits saillants de sep

***Truc et astuce :**

Pour savoir si la DCOM a débuté l'intégration Web dans Québec.ca ou pour suivre l'avancement des travaux d'intégration, ouvrez la page des statistiques sur le marché immobilier et rafraîchissez la page de temps en temps. Sinon, la responsable de la DCOM (Barbara Dionne) transmet un courriel pour informer que la mise en ligne est complétée.

Attention ! Bien que la DCOM est responsable de l'intégration, lorsque la mise à jour est terminée (courriel de confirmation de mise en ligne par la responsable de la DCOM (Barbara Dionne)), jetez un coup d'œil au contenu, afin de vous assurer que tout est conforme. En cas d'erreur, faire des imprime-écrans et informer le directeur général (Patrick Plante) pour instructions. Si le DG est en vacances, conserver les imprime-écrans au dossier en cours. Avisez la responsable de la DCOM (Barbara Dionne) des erreurs à corriger. Lorsque les ajustements sont faits, validez de nouveau.

4 TÉLÉVERSER LES FICHIERS DANS DONNÉES QUÉBEC

4.1 TÉLÉVERSER LES FICHIERS DANS DONNÉES QUÉBEC

Le téléversement mensuel des fichiers dans Données Québec a pour objectif de remplacer les **fichiers CSV et Excel** du mois précédent par les nouveaux fichiers mis à jour.

4.1.1 Accéder à Données Québec en mode « Édition »

- **Cliquez** d'abord sur la page de connexion, entrez votre code utilisateur et votre mot de passe.

- Cliquez ensuite sur la page des Statistiques du Registre foncier (Données Québec) et les ressources (7) du jeu de données « Statistiques du Registre foncier du Québec sur le marché immobilier », vont s'afficher.

4.1.2 Remplacer les fichiers CSV ou Excel de chaque ressource

- **Cliquez** d'abord sur la première ressource « Nombre de ventes par plage de prix ».

- **Cliquez** sur la fonction « Éditer ». En haut de la page à droite

- **Cliquez** sur la fonction (ou bouton) « Annuler le transfert » pour téléverser le nouveau fichier CSV.

- **Sélectionner** « Choisir un fichier »

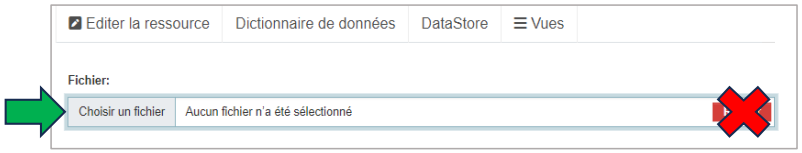

- **Sélectionner** le fichier que vous désirez mettre à jour dans la fenêtre qui va s'ouvrir

Attention : Veuillez vous assurez d'être dans le bon sous-dossier de diffusion.
Exemple : Pour les données de septembre que vous diffusez en octobre, il s'agit du sous-dossier « 2025_10_60e_diffusion_septembre_T »

- **Double cliquez** sur le fichier sélectionné
- **Cliquer** sur le bouton au bas de la page « Mettre à jour la ressource » (voir image ci-dessous)

IMPORTANT : Ne jamais sélectionner le bouton « SUPPRIMER », car vous allez supprimer la ressource. L'action est de remplacer le fichier **et non** de supprimer la ressource.

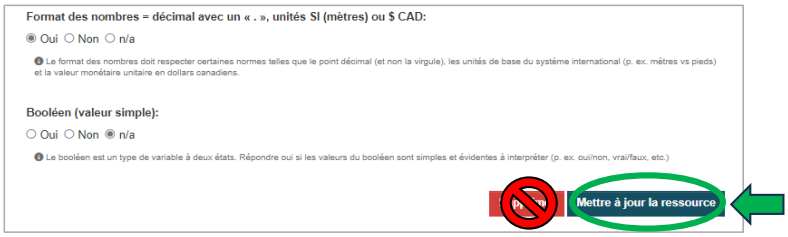

Note : Il se peut que vous remarquiez que la mise à jour est longue et ne semble pas se réaliser. Mais finalement, c'est terminé. Continuez tout simplement le processus en remontant d'un niveau.

Vous êtes revenu à la page « Statistiques du Registre foncier du Québec sur le marché immobilier ». Maintenant, répétez la procédure, afin de remplacer le fichier de chaque ressource.

5 DIFFUSER LA MANCHETTE

Lorsque la DCOM a complété la mise en ligne dans **Québec.ca** et que vous avez télécharger les fichiers dans **Données Québec** vous être prêt à publier la machette dans le RFQL

Pour ce faire, suivre les étapes suivantes :

5.1 LES ÉTAPES POUR CRÉER UNE MANCHETTE

- **Ouvrir** le SIRF
- Dans la barre des menus :
    - **Sélectionner** « 22-29
    - **Sélectionner** « 22-29 »
    - **Cliquer** sur « Nouveau »
- Dans la fenêtre qui va s'ouvrir, vous devez copier-coller le modèle de manchette des faits saillants selon la périodicité des faits saillants :
    - **Mensuelles**
    - **Mensuelles et trimestrielles**
    - **Annuelles (incluant mensuelles et dernier trimestre)**

Voir les modèles à la section suivante

- Une fois le modèle de manchette copier dans la fenêtre à droite du « Texte message »
- **Inscrire** le nom du mois ou du trimestre concerné dans le message (ex : remplacer le mot « mois » par le nom du mois (ex : février)
- **Cliquer** sur le bouton « Enregistrer »;
- **Cliquer** sur le bouton « Visualiser » pour visualiser la manchette telle qu'elle apparaîtra sur le site web du Registre foncier afin de s'assurer que tout est correct avant de mettre la manchette en ligne.
    - **Tester l'hyperlien.**

    P.-s. : En enregistrant et en visualisant la manchette avant le crochet rouge, les points d'interrogation devraient être apparents. Si c'est le cas, corrigez immédiatement et refaire un enregistrement et une visualisation jusqu'au correctif.

- **Entrer** une période de validité pour la manchette – Prévoir 2 semaines d'affichage.
- **Cliquer** sur le bouton « Enregistrer »
- **Appliquer** le changement en cliquant sur le bouton en haut à gauche du SIRF

Commenté [JT1]: À caviarder, car outil interne du RF.

Commenté [JS2R1]: Caviarder l'image

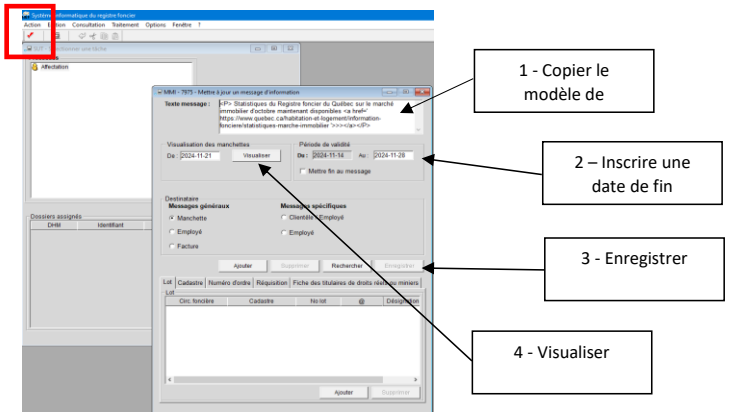

Note : Après l'ajout de la manchette, aller sur le si du RFQL pour la vérifier, car il arrive parfois que les apostrophes se transforment en points d'interrogation. Si c'est le cas, revenir dans le SIRF pour supprimer les apostrophes et les remettre. Ce seul changement devrait régler le problème. Revérifier tout de même la manchette au RFQL, au cas.

5.2 MODÈLES DE MANCHETTES À COPIER DANS LE SIRF

Parmi les **3 options** ci-dessous, sélectionner la section à copier incluant les éléments en vert en fonction de la période.

Note : Une manchette ne doit pas excéder 255 caractères. Lorsque vous allez visualiser la manchette, assurez-vous de voir le contenu complet (de Statistiques **jusqu'à** marché immobilier). Si vous dépassez le nombre de caractères permis, veuillez apporter un ajustement au numéro du trimestre qui doit être abrégé.

Retour à l'étape 5.1 pour poursuivre dans le SIRF

Maximum de caractères : 255

Option 1 - Statistiques mensuelles

Section à copier dans le SIRF :

22-29 Statistiques du Registre foncier du Québec sur le marché immobilier de mois maintenant disponibles 22-29 https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/information-fonciere/statistiques-marche-immobilier 22-29

Option 2 - Statistiques mensuelles et trimestrielles

Section à copier dans le SIRF :

22-29 Statistiques du Registre foncier du Québec sur le marché immobilier de mois et du premier trimestre 2025 maintenant disponibles 22-29 https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/information-fonciere/statistiques-marche-immobilier 22-29

Option 3 - Statistiques annuelles (incluant mensuelles et du 4e trimestre)

Section à copier dans le SIRF :

22-29 Statistiques du Registre foncier du Québec sur le marché immobilier de décembre, du **4e** trimestre et de 2025 maintenant disponibles 22-29 https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/information-fonciere/statistiques-marche-immobilier 22-29

5.3 COURRIEL QUE LA MANCHETTE EST EN LIGNE

Une fois la manchette en ligne, acheminer un courriel pour informer **TOUT-DGRF** et **TOUT-CRC** selon le modèle de message ci-dessous

Objet : Nouvelle manchette

Bonjour,

Prendre note que la manchette suivante est présentement en ligne sur la page d'accueil du site du Registre foncier :

- Statistiques du Registre foncier du Québec sur le marché immobilier de XXX maintenant disponibles >>

Bonne journée !

Votre signature

6 MÉDIAS SOCIAUX

Vous **pouvez** transmettre un courriel d'information à Patrick Plante de la fin de la XXe diffusion publique **à partir du courriel du gestionnaire des médias sociaux qui inclut les imprime-écrans des posts.**

Voir exemple ci-joint.

PTI _ Publication Fb LinkedIn - Statistiques

Puisque les faits saillants de Québec.ca sont mis à jour mensuellement, donc écrasés, **il est important d'imprimer en format PDF** la page Web pour consultation ultérieure (par exemple, si une coquille ou une erreur d'intégration est soulevée par un client).

7 STATISTIQUES DE CONSULTATION DE LA PAGE QUÉBEC.CA

Les rapports Google Analytics ne sont malheureusement plus générés automatiquement depuis la nouvelle version de Google Analytics 4.

Ainsi, **en début de mois**, la responsable de la diffusion publique doit transmettre à la représentante de la DCOM une demande de rapport pour obtenir le nombre de vues de la page des statistiques sur le marché immobilier du mois précédent. Le nombre de vues est diffusé dans le tableau de bord de gestion de la DGRF.

Classer et **renommer** le rapport Google Analytics 4 reçu de la DCOM à l'emplacement suivant :

22-29

Exemple du nom de fichier:
Pages_vues_AAAAMMJJ_AAAAMMJJ

Exemple du message à la DCOM incluant un modèle de rapport :

Rapport Google Analytics 4 - Juillet.ms

De : Centre de relation avec la clientèle
À : 53-54
Objet : Suivi - demande d"accès à un API (LL)
Date : 25 août 2026 11:00:18

Bonjour,

Le Registre foncier est un registre légal, créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.). L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière. La Loi sur les bureaux de la publicité des droits prévoit quels sont les produits et services offerts ainsi que les droits applicables. L'extraction de données n'y est pas prévue.

Considérant ces limitations légales, aucun service d'extraction de données de type API, accord de partage de données, ou autre n'est offert, et aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des documents par la clientèle. Le Registre foncier est un registre public qui peut être consulté par tout intéressé, moyennant le paiement des droits prescrits.

Soyez assuré que vos besoins seront consignés afin d'alimenter nos travaux d'amélioration continue. Néanmoins, aucun projet de cette nature n'est planifié à brève échéance.

Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
Québec.ca/gouv/ressources-naturelles-forêts

-

De : 53-54
Envoyé : 24 août 2026 13:52
À : Courrier Internet DEC <dec@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : Accès API au Registre foncier du Québec - Plateforme PropTech pour promoteurs immobiliers (LandVault.ca)

Bonjour,
Je me permets de vous contacter au sujet d'un accès API ou d'un accord de partage de données avec le Registre foncier du Québec, dans le cadre de l'intégration de ces données à

notre plateforme.

Je suis le fondateur de 23-24

destinée aux promoteurs immobiliers, aux architectes et aux professionnels de l'immobilier. La plateforme offre des outils d'analyse de faisabilité, notamment des indices de coûts de construction, des données sur les droits d'aménagement, les délais de permis et des modèles financiers — disponibles en français et en anglais.

Nous souhaitons permettre à nos utilisateurs d'accéder, sur une base transactionnelle et par adresse civique, aux documents du Registre foncier dans le cadre de leur diligence raisonnable. Pourriez-vous nous orienter vers l'équipe responsable des ententes d'accès aux données ou de la tarification pour les plateformes logicielles tierces?

Je reste disponible pour toute question ou pour fournir de plus amples informations sur notre cas d'utilisation.

Cordialement,

23-24-53-54

De : Centre de relation avec la clientèle
À : 23-24
Cc : 23-24
Objet : Suivi - communication de renseignements (GR)
Date : 22 juillet 2026 13:58:00
Pièces jointes : image001.png
image002.png
image003.png
image004.png
image005.png

Bonjour,
Le Registre foncier est un registre légal, créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.). L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière. La Loi sur les bureaux de la publicité des droits prévoit quels sont les produits et services offerts ainsi que les droits applicables. L'extraction de données n'y est pas prévue. Considérant ces limitations légales, aucun service d'extraction de données de type API ou autre n'est offert, et aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des documents par la clientèle. Le Registre foncier est un registre public qui peut être consulté par tout intéressé, moyennant le paiement des droits prescrits.
Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
Québec.ca/gouv/ressources-naturelles-forêts

De : 23-24
Envoyé : 22 juillet 2026 11:16
À : Centre de relation avec la clientèle
Cc : 23-24
Objet : Re: TR : Suivi - api (KB)

Bonjour,

Merci pour le suivi. Voici le contexte de ma demande :

Notre application accompagne les entrepreneurs et sous-traitants en construction qui doivent produire des dénonciations de contrat auprès des propriétaires, afin de préserver leur droit à une hypothèque légale. Pour préparer ces avis, nous devons identifier, pour un immeuble donné :

- Le numéro de lot cadastral;
- Le ou les propriétaires inscrits (nom et adresse);
- La circonscription foncière et, si possible, l'existence d'hypothèques légales déjà inscrites sur l'immeuble.

Actuellement, nous devons faire ces recherches manuellement, immeuble par immeuble, via le Registre foncier du Québec en ligne. Ce que nous cherchons à savoir, c'est s'il existe un moyen d'automatiser cette recherche (via une API, un service web, ou tout autre mécanisme d'accès programmatique) afin d'intégrer cette étape à notre outil interne, plutôt que de refaire la recherche manuellement pour chaque dossier.

Merci beaucoup pour votre aide,
23-24

On Jul 21 2026, at 5:33 pm, 23-24 > wrote:

> Salut 23-24
>
> Peux-tu répondre à infolot?
>
> Merci et bonne journée!
>
> 23-24
>
> *Message de confidentialité :
> Ce courriel (de même que les fichiers joints) est strictement réservé à l'usage de la personne ou de l'entité à qui il est adressé et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous aviser immédiatement.
> *Confidentiality message :
> This communication (including any files transmitted with it) is intended solely for the person or entity to whom it is addressed, and may contain confidential or privileged.Should you have received this communication in error, please advise us immediately.
>
> ---
>
> **De :** Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
> **Envoyé :** 21 juillet 2026 16:11
> **À :** 23-24
> **Objet :** Suivi - api (KB)
>
> Intranet logo
>
> Bonjour,
>
> Concernant votre demande sur l'existence d'une API visant l'accès à des fichiers d'extraction, serait-il possible de détailler ce que vous recherchez comme résultat et ce que vous voulez faire avec les données?
>
> L'équipe se fera un plaisir de pouvoir analyser votre demande et ainsi répondre adéquatement à votre demande.
>
> Merci!

Centre de relation avec la clientèle de l’information foncière

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca

Québec.ca/gouv/ressources-naturelles-forêts

De : 23-24
Envoyé : 21 juillet 2026 13:47
À : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Confirmation de la création de l'identifiant

Bonjour,

Pouvez-vous activer mon compte?

Aussi, avez-vous un API?

Merci et bonne journée!

23-24

*Message de confidentialité :

Ce courriel (de même que les fichiers joints) est strictement réservé à l’usage de la personne ou de l’entité à qui il est adressé et peut contenir de l’information privilégiée et confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous aviser immédiatement.

*Confidentiality message :

This communication (including any files transmitted with it) is intended solely for the person or entity to whom it is addressed, and may contain confidential or privileged.Should you have received this communication in error, please advise us immediately.

De : Ne_Pas_Répondre <ne_pas_repondre@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 juillet 2026 08:38
À : 23-24
Objet : Confirmation de la création de l'identifiant

Intranet logo

Veuillez ne pas répondre à ce courriel. Les messages reçus à cette adresse ne sont pas lus et ne recevront donc aucune réponse.

Bonjour,

Nous vous confirmons que votre identifiant a été créé. Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous **dans les prochaines quatre heures** (sans quoi vous devrez recréer un identifiant) afin de l'activer.

On vous demandera d'inscrire le code d'activation qui vous a été fourni précédemment.

https://appli.foncier.gouv.qc.ca/Inscription/Compte/ActivationCompte?t=Zm0GYYI8O44tht%2FJnKQ9hfiVVtNQsdOcx8xPNQpIwOHNII9OpfUP8Q%3D%3D

Si le lien ne fonctionne pas, veuillez le copier et le coller dans votre navigateur Web.

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière

Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
Ligne sans frais : 1 866 226-0977 (au Canada et aux États-Unis)
Courriel : services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité:

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt. Merci.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez l'imprimer recto-verso!

De : Centre de relation avec la clientèle
À : 23-24
Objet : Suivi - communication de renseignements (GR)
Date : 6 juillet 2026 13:36:03
Pièces jointes : image002.png
image003.png
image004.png
image005.png
image006.png
image007.png

Bonjour,

Il est possible que certaines entreprises utilisent des données du Registre foncier pour développer et commercialiser des produits à valeur ajoutée. Toutefois, aucune entente, affiliation, collaboration ou autre forme de partenariat n'existe entre celles-ci et notre organisation. Par conséquent, nous ne disposons d'aucune information concernant les méthodes ou les processus qu'elles utilisent dans le cadre de leurs activités, si ce n'est qu'elles consultent les actes et documents du Registre foncier comme il est permis à quiconque de le faire selon le mode de consultation usuel.

Salutations,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
Québec.ca/gouv/ressources-naturelles-forêts

De : 23-24
Envoyé : 5 juillet 2026 20:20
À : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Suivi - communication de renseignements (GR)

Bonjour,

Comment les entreprises suivantes peuvent avoir accès aux données?

23-24

23-24

Merci et bonne journée!

23-24

*Message de confidentialité :
Ce courriel (de même que les fichiers joints) est strictement réservé à l'usage de la personne ou de l'entité à qui il est adressé et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous aviser immédiatement.

*Confidentiality message :
This communication (including any files transmitted with it) is intended solely for the person or entity to whom it is addressed, and may contain confidential or privileged.Should you have received this communication in error, please advise us immediately.

De : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : 16 mars 2026 08:51
À : 23-24 >
Objet : Suivi - communication de renseignements (GR)

Intranet logo

Monsieur 23-24

,

En réponse à votre demande de suivi, nous vous informons qu'il n'y a pas eu de développement concernant la mise en place d'une API depuis votre conversation avec Mme Tailleur en août dernier. En rappel, le Registre foncier est un registre légal, créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.), L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière. La Loi sur les bureaux de la publicité des droits prévoit quels sont les produits et services offerts ainsi que les droits applicables. L'extraction de données n'y est pas prévue.

Considérant ces limitations légales, aucun service d'extraction de données n'est offert et aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des documents par la clientèle. Le Registre foncier est un registre public qui peut être consulté par tout intéressé, moyennant le paiement des droits prescrits.

Soyez assuré que votre besoin sera consigné afin d'alimenter nos travaux d'amélioration continue. Néanmoins, aucun projet de cette nature n'est planifié à brève échéance.

Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

De : 23-24 >
Envoyé : 11 mars 2026 15:01
À : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Demande acheminée – personne responsable (GR)

Bonjour,

Est-ce qu'il y a eu du développement concernant le développement d'une API pour le service du Registre foncier du Québec?

Cordialement,

23-24

----
*Message de confidentialité :
Ce courriel (de même que les fichiers joints) est strictement réservé à l'usage de la personne ou de l'entité à qui il est adressé et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous aviser immédiatement.

*Confidentiality message :
This communication (including any files transmitted with it) is intended solely for the person or entity to whom it is addressed, and may contain confidential or privileged.Should you have received this communication in error, please advise us immediately.

De : 23-24 >
Envoyé : 11 mars 2026 14:58
À : 23-24 >
Objet : Fwd: Demande acheminée – personne responsable (GR)

23-24

---
*Message de confidentialité :
Ce courriel (de même que les fichiers joints) est strictement réservé à l'usage de la personne ou de l'entité à qui il est adressé et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous aviser immédiatement.

*Confidentiality message :
This communication (including any files transmitted with it) is intended solely for the person or entity to whom it is addressed, and may contain confidential or privileged.Should you have received this communication in error, please advise us immediately.

-------- Courriel original --------
Objet: Demande acheminée – personne responsable (GR)
Date: 2025-08-06 10:02
De: Centre de relation avec la clientèle
<services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
À: "'23-24

Monsieur 23-24

Nous avons pris connaissance de votre demande et l'avons acheminée à la personne responsable. Cette dernière assurera un suivi dans les meilleurs délais et, s'il y a lieu, vous contactera.

Nous demeurons à votre disposition pour tout autre renseignement.

Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca [1]

De : 23-24
Envoyé : 5 août 2025 14:13
À : Centre de relation avec la clientèle
<services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : C211-Formulaire courriel : API

Provenance :

Registre foncier

Demandeur :

23-24

Téléphone :

23-24

Message :

Bonjour,

Est-ce possible d'automatiser les recherches au registre foncier du Québec? Avez-vous un API?

Merci et bonne journée!

23-24

Links:
---
[1] http://www.mern.gouv.qc.ca/

De : Centre de relation avec la clientèle
À : 23-24
Objet : Suivi - communication de renseignements (GR)
Date : 3 août 2026 15:20:26

Bonjour,

Le Registre foncier est un registre légal, créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.). L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière. La Loi sur les bureaux de la publicité des droits prévoit quels sont les produits et services offerts ainsi que les droits applicables. L'extraction de données n'y est pas prévue.

Considérant ces limitations légales, aucun service d'extraction de données de type API ou autre n'est offert, et aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des documents par la clientèle. Le Registre foncier est un registre public qui peut être consulté par tout intéressé, moyennant le paiement des droits prescrits.

Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
Québec.ca/gouv/ressources-naturelles-forêts

De : 23-24
Envoyé : 1 août 2026 08:02
À : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Cc : Services clientèle (MRNF) <renseignements@mrnf.gouv.qc.ca>; prestation.electronique@mrnf.gouv.qc.ca
Objet : Demande d'accès institutionnel aux inscriptions du Registre foncier

Bonjour,

Je représente 23-24

23-24

23-24

Nous désirons connaître les mécanismes offerts par le ministère aux entreprises, organismes, institutions financières, fournisseurs de données ou rediffuseurs souhaitant recevoir ou acquérir les inscriptions foncières en volume.

Nous demandons plus particulièrement les renseignements et documents suivants :

1. La liste des produits, services, fichiers, interfaces, services Web ou mécanismes de transfert permettant l'accès en lot aux inscriptions du Registre foncier.
2. Les modalités permettant de recevoir quotidiennement les nouvelles inscriptions, notamment par circonscription foncière, numéro d'inscription, date de publication, type d'acte ou numéro de lot.
3. Les tarifs de volume, abonnements institutionnels ou ententes commerciales applicables à une entreprise traitant plusieurs centaines de milliers d'inscriptions par année.
4. Les critères d'admissibilité et les coordonnées de la direction responsable des ententes avec les fournisseurs ou rediffuseurs de données foncières.
5. Toute entente-type, politique, directive, procédure ou documentation technique encadrant l'extraction, l'acquisition, la reproduction, le traitement ou la rediffusion en volume des données du Registre foncier.
6. Une copie, pouvant être expurgée des renseignements protégés, de toute entente actuellement ou historiquement conclue avec une entreprise privée afin de lui permettre de colliger, recevoir, reproduire ou traiter quotidiennement les inscriptions du Registre foncier.
7. La confirmation de l'existence ou de l'absence d'une API, d'un service machine à machine, d'un fichier quotidien, d'un flux transactionnel ou de tout mécanisme équivalent non offert dans l'interface publique de consultation.

Notre demande ne vise pas les documents commandés

individuellement par l’interface publique, mais les moyens institutionnels ou commerciaux permettant une acquisition structurée et récurrente des inscriptions.

Lorsque certains de ces renseignements relèvent d’une autre direction ou d’un autre organisme, nous vous demandons de nous indiquer précisément le service compétent et ses coordonnées.

Merci,

23-24

De : Centre de relation avec la clientèle
À : gabriel.bugs@montreal.ca
Objet : Suivi - communication de renseignements (Mel)
Date : 17 août 2026 09:12:01

Monsieur Bugs,

Le Registre foncier est un registre légal, créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.). L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière. La Loi sur les bureaux de la publicité des droits prévoit quels sont les produits et services offerts ainsi que les droits applicables. L'extraction de données n'y est pas prévue.
Considérant ces limitations légales, aucun service d'extraction de données de type API ou autre n'est offert, et aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des documents par la clientèle. Le Registre foncier est un registre public qui peut être consulté par tout intéressé, moyennant le paiement des droits prescrits.

Soyez assuré que vos besoins seront consignés afin d'alimenter nos travaux d'amélioration continue. Néanmoins, aucun projet de cette nature n'est planifié à brève échéance.

Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
Québec.ca/gouv/ressources-naturelles-forêts

De : gabriel.bugs@montreal.ca
Envoyé : jeudi 13 août 2026 16:56
À : Centre de relation avec la clientèle
Objet : C211-Formulaire courriel : Demande d'information : accès automatisé aux rapports Livre de présentation

Provenance :	Information foncière
Demandeur :	Gabriel Bugs
Téléphone :	438 403-9415

Message :

Madame, Monsieur,

Je suis conseiller en fiscalité indirecte à la Ville de Montréal et je gère des analyses régulières sur les inscriptions au Registre foncier, circonscription de Montréal. Actuellement, j'extrais quotidiennement les rapports « Livre de présentation » manuellement via votre portail.

Dans le cadre d'une optimisation de nos processus internes, j'aimerais m'informer sur la possibilité d'automatiser ces extractions quotidiennes. Avant de développer une solution technique, je souhaite vérifier :

1. Disposez-vous d'une API ou d'un service de téléchargement en masse pour les rapports Livre de présentation ?
2. Existe-t-il une politique officielle concernant l'accès automatisé ou par script aux données du Registre foncier ?
3. Si l'automatisation n'est pas possible, pourriez-vous recommander une approche alternative ?

Je précise que cet usage serait strictement interne à la Ville de Montréal, à une fréquence d'une extraction par mois, vu que actuellement nous faisons manuellement 1 extraction par jour ouvrable d'un mois donné. Les données servent à réviser les transactions immobilières de la Ville de Montréal pour les déclarations de TPS et TVQ.

Merci de votre aide. N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin de précisions.

Cordialement,
Gabriel Bugs
Conseillers fiscalité indirecte
Ville de Montréal

De : Centre de relation avec la clientèle
À : 23-24
Objet : Suivi - communication de renseignement (GR)
Date : 4 septembre 2026 11:13:45

Bonjour,

Le Registre foncier est un registre légal, créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.). L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière. La Loi sur les bureaux de la publicité des droits prévoit quels sont les produits et services offerts ainsi que les droits applicables. L'extraction de données n'y est pas prévue.

Considérant ces limitations légales, aucun service d'extraction de données de type API, service web ou autre méthode d'intégration n'est offert, et aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des documents par la clientèle.

Par conséquent, le type d'accès que vous recherchez n'est pas offert. Il est possible que certaines entreprises offrent des produits à valeur ajoutée en matière d'information foncière, mais aucun accès particulier ne leur est accordé et aucune entente, association, partenariat ou collaboration, de quelque nature que ce soit, n'existe entre celles-ci et notre organisation.

Soyez assuré que votre besoin sera consigné afin d'alimenter nos travaux d'amélioration continue. Néanmoins, aucun projet de cette nature n'est planifié à brève échéance.

Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
Québec.ca/gouv/ressources-naturelles-forêts

De : 23-24
Envoyé : 3 septembre 2026 14:03
À : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : Acces au documents du registre foncier

Bonjour,
Je vous contacte afin de savoir s'il existe une possibilité d'accéder de façon programmatique aux données et documents du Registre foncier du Québec, sans avoir à passer directement par l'interface Web standard du Registre foncier.
Plus précisément, je souhaiterais savoir s'il existe une API, un service Web, un accès machine-à-machine ou une autre méthode d'intégration permettant d'effectuer des

consultations de façon automatisée, notamment pour les éléments suivants :

- les matrices graphiques;
- l'index des immeubles;
- les actes au long et autres documents disponibles au Registre foncier.

L'objectif serait d'intégrer ces consultations directement dans un système informatique, par exemple au moyen d'une API ou d'un serveur MCP (Model Context Protocol), plutôt que de devoir reproduire manuellement les étapes de consultation sur la plateforme Web.
Je remarque que certaines entreprises privées offrent déjà, dans leurs propres plateformes, un accès aux documents et informations provenant du Registre foncier, notamment JLR, Foncier Québec (FONCIQ), Paratio et Immocalcul. Je me demande donc s'il existe également une méthode officielle permettant à un développeur ou à une entreprise d'obtenir ce type d'accès directement auprès du MRNF.
Je comprends que les frais applicables aux consultations et à l'obtention des documents demeureraient bien entendu applicables. Ma question porte principalement sur le **mode d'accès technique aux données**, et non sur les tarifs ou sur une exemption de frais.
Pourriez-vous m'indiquer si un tel accès est possible et, le cas échéant, vers quelle documentation, service ou équipe je pourrais me tourner pour connaître les modalités d'accès, les conditions d'utilisation et les coûts associés?
Merci beaucoup pour votre aide.
Cordialement,

23-24

De : Centre de relation avec la clientèle
À : 23-24-53-54
Objet : Suivi - communication de renseignements (GR)
Date : 10 août 2026 09:27:52

Madame 23-24-53-54
Il est possible que certaines entreprises privées utilisent des données du Registre foncier pour développer et commercialiser des produits à valeur ajoutée. Toutefois, aucune entente, contrat, collaboration ou autre forme de partenariat n'existe entre celles-ci et le ministère ni aucun mécanisme n'est prévu légalement. Par conséquent, nous ne disposons d'aucune information concernant les méthodes ou les processus qu'elles utilisent dans le cadre de leurs activités, si ce n'est qu'elles consultent les actes et documents du Registre foncier comme il est permis à quiconque de le faire selon le mode de consultation usuel.

Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
Québec.ca/gouv/ressources-naturelles-forêts

De : 23-24-53-54
Envoyé : vendredi 7 août 2026 13:53
À : Centre de relation avec la clientèle
Objet : Re: Suivi - communication de renseignements (GR)
Madame, Monsieur,

Merci de votre réponse rapide.

Nous constatons que des entreprises comme **JLR et Equifax** offrent des services basés sur les données du Registre foncier, incluant des fonctionnalités de recherche et de consultation qui semblent aller au-delà de la simple consultation individuelle sur le site web.

Pourriez-vous nous éclairer sur le fondement légal ou l'entente qui permet à ces entreprises d'accéder à cette information ? S'agit-il d'un statut particulier, d'une entente contractuelle avec le ministère, ou d'un autre mécanisme prévu par la loi ? Cette information nous aiderait à mieux comprendre le cadre applicable.

Merci encore pour votre temps.

23-24-53-54

Le mer. 5 août 2026, à 15 h 31, Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca> a écrit :

> Madame 23-24-53-54
>
> Le Registre foncier est un registre légal, créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.). L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière. La Loi sur les bureaux de la publicité des droits prévoit quels sont les produits et services offerts ainsi que les droits applicables.
>
> Considérant ces limitations légales, aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des index aux immeubles par la clientèle, directement sur le site web du Registre foncier, moyennant le paiement des droits prescrits.
>
> Par conséquent, le type d'accès que vous recherchez n'est pas offert et donc, aucune autorisation ni entente n'est possible.
> Soyez assurée que vos besoins seront consignés afin d'alimenter nos travaux d'amélioration continue. Néanmoins, aucun projet de cette nature n'est planifié à brève échéance.
> Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l’information foncière

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca

Québec.ca/gouv/ressources-naturelles-forêts

De : 23-24-53-54 >
Envoyé : 4 août 2026 17:50
À : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : C211-Formulaire courriel : Consultation de l'index aux immeubles par une application professionnelle

Provenance : Information foncière

Demandeur : 23-24-53-54

Téléphone :

Message :

Bonjour,

23-24-53-54 le d'évaluation, décisions des conseils municipaux, contraintes du territoire. L'équipe de développement est à l'interne.

Il nous manque l'index aux immeubles. Aujourd'hui, l'utilisateur doit quitter la plateforme, ouvrir une session au Registre foncier, payer, naviguer, puis revenir sur ses pas. Nous voudrions qu'il l'obtienne sans quitter la page.

La consultation serait déclenchée par son clic, sur un lot précis, en temps réel. C'est là qu'est notre besoin d'automatisation : pas le volume, le délai. Une intervention manuelle ne peut pas répondre à quelqu'un qui attend à l'écran. Une consultation, un lot, un client identifié qui l'a demandée, les frais du registre refacturés au tarif sans majoration.

Nous ne sommes pas un rediffuseur au sens de JLR ou d'Equifax : aucune extraction de masse, aucune base de données revendue à des tiers, rien de diffusé à qui n'a pas demandé et payé sa propre consultation.

La modernisation a beaucoup porté sur la présentation des réquisitions, jusqu'à l'attestation du 25 mai dernier. Du côté de la consultation, est ce qu'un mode d'accès est prévu pour une application professionnelle : service web, compte technique, autorisation d'une application cliente ?

Si rien de tel n'existe, quelles autorisations ou ententes seraient envisageables ? Et quelles exigences pourrions nous nous engager à respecter : débit, identification de l'application, plages horaires, journalisation ? Nous nous alignerons sur ce que vous jugerez nécessaire.

Merci de votre temps et au plaisir.

23-24-53-54

23-24-53-54

De : Centre de relation avec la clientèle
À : 23-24-53-54
Objet : Suivi - communication de renseignements (GR)
Date : 6 juillet 2026 11:46:36

Bonjour,

Le Registre foncier est un registre légal, créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.). L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière. La Loi sur les bureaux de la publicité des droits prévoit quels sont les produits et services offerts ainsi que les droits applicables. L'extraction de données n'y est pas prévue.

Considérant ces limitations légales, aucun service d'extraction de données de type API ou autre n'est offert, et aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des documents par la clientèle. Le Registre foncier est un registre public qui peut être consulté par tout intéressé, moyennant le paiement des droits prescrits.

Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
Québec.ca/gouv/ressources-naturelles-forêts

De : 23-24-53-54 >
Envoyé : 3 juillet 2026 08:52
À : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : C211-Formulaire courriel : API integration

Provenance : Information foncière
Demandeur : 23-24-53-54
Téléphone : 23-24-53-54

Message :

Bonjour,

J'espère que vous allez bien.

23-24-53-54 j'aimerais savoir si le Registre foncier du Québec offre une API ou un service Web permettant d'intégrer les données à une application.

Si oui, pourriez-vous m'indiquer la marche à suivre ainsi que la documentation technique disponible?

Dans le cas contraire, quelle est la meilleure solution pour intégrer les données du Registre foncier de façon autorisée?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement, 23-24-53-54

De : Centre de relation avec la clientèle
À : 53-54
Objet : Suivi - communication de renseignements (GR)
Date : 17 juin 2026 16:03:23

Bonjour,

Le Registre foncier est un registre légal, créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.). L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière. La Loi sur les bureaux de la publicité des droits prévoit quels sont les produits et services offerts ainsi que les droits applicables. L'extraction de données n'y est pas prévue.

Considérant ces limitations légales, aucun service d'extraction de données de type API, service web, accès de type données ouvertes, flux de données ou licence de diffusion n'est offert, et aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des documents par la clientèle.

Ainsi, la consultation s'effectue seulement à l'aide du numéro de lot de l'immeuble visé. L'index des immeubles contient différentes informations sommaires quant aux transactions qui y sont inscrites (nature du droit inscrit, date de publication, nom des parties…). Pour plus de précisions, l'acte doit être consulté. On y retrouve habituellement la date de la transaction, le prix, et parfois l'adresse de l'immeuble et le type de propriété, mais ces deux dernières informations ne sont pas obligatoires.

Le Registre foncier est un registre public qui peut être consulté par tout intéressé, moyennant le paiement des droits prescrits à l'annexe 1 de la Loi sur les bureaux de la publicité des droits, qui sont de 1,50$ par document consulté.

Par conséquent, le type d'accès que vous recherchez n'est pas offert. Il est possible que certaines entreprises offrent des produits à valeur ajoutée en matière d'information foncière, mais aucune entente, association, partenariat ou collaboration, de quelque nature que ce soit, n'existe entre celles-ci et notre organisation.

Soyez assuré que votre besoin sera consigné afin d'alimenter nos travaux d'amélioration continue. Néanmoins, aucun projet de cette nature n'est planifié à brève échéance.

Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
Québec.ca/gouv/ressources-naturelles-forêts

De : 53-54 >
Envoyé : 15 juin 2026 16:42
À : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : C211-Formulaire courriel : Demande d'information concernant l'accès aux données du Registre foncier

Provenance : Registre foncier
Demandeur : 53-54
Téléphone : 53-54

Message :

Bonjour,

Je vous contacte afin d'obtenir des renseignements concernant les possibilités d'accès aux données du Registre foncier du Québec.

Je souhaite savoir s'il existe un mécanisme permettant d'obtenir ou de consulter de façon automatisée certaines informations relatives aux transactions immobilières, par exemple au moyen d'une API, d'un service web, d'un accès de type données ouvertes, d'un flux de données ou d'une licence de diffusion.

Plus précisément, je cherche à connaître les options disponibles pour accéder à des informations telles que :

* la date de transaction;

* l'adresse de l'immeuble;
* le prix de vente;
* le type de propriété;
* toute autre donnée publique associée aux transactions immobilières.

J'aimerais également savoir :

* quelles sont les modalités d'accès disponibles;
* les coûts associés, s'il y a lieu;
* les restrictions d'utilisation applicables;
* les possibilités d'utilisation à des fins professionnelles ou commerciales.

Si ce type d'accès n'est pas offert directement par le Registre foncier, pourriez-vous m'indiquer s'il existe un programme, un fournisseur autorisé ou une autre ressource permettant d'obtenir ces données de façon conforme?

Je vous remercie de votre aide et demeure disponible pour fournir toute précision nécessaire.

Cordialement,

53-54

De : Centre de relation avec la clientèle
À : 23-24-53-54
Objet : Suivi - communication de renseignements (GR)
Date : 4 août 2026 16:24:00

Bonjour,
Le Registre foncier est un registre légal, créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.). L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière. La Loi sur les bureaux de la publicité des droits prévoit quels sont les produits et services offerts ainsi que les droits applicables. L'extraction de données n'y est pas prévue. Considérant ces limitations légales, aucun service d'extraction de données de type API ou autre n'est offert, et aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des documents par la clientèle. Le Registre foncier est un registre public qui peut être consulté par tout intéressé, moyennant le paiement des droits prescrits.

Soyez assuré que vos besoins seront consignés afin d'alimenter nos travaux d'amélioration continue. Néanmoins, aucun projet de cette nature n'est planifié à brève échéance.
Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
Québec.ca/gouv/ressources-naturelles-forêts

-----Message d'origine-----
De : 23-24-53-54
Envoyé : 4 août 2026 13:24
À : Centre de relation avec la clientèle
Objet : Accès automatisé aux données du Registre foncier
Bonjour,
23-24-53-54 j'aimerais savoir si le Registre foncier offre, directement ou par l'intermédiaire du ministère :
- une API, un service Web ou un mécanisme automatisé de consultation par numéro de lot;
- un accès institutionnel, commercial ou à grand volume;
- la transmission de métadonnées structurées concernant les transactions, notamment le numéro d'inscription, la date, le type d'acte, le montant et les lots visés;
- des forfaits, ententes de volume ou modalités tarifaires différentes de la consultation individuelle;
- un environnement d'essai ou une documentation technique;
- le droit de conserver les résultats obtenus, d'effectuer nos propres analyses et de présenter certains faits provenant du Registre dans des rapports remis à nos clients.
23-24-53-54

Si ce type de demande relève d'une autre direction, pourriez-vous transmettre mon message à la personne responsable de la diffusion des données, des services spécialisés ou des clients à grand volume?
23-24-53-54

Merci,
23-24-53-54

De : Roy, Ghyslain (DECSO)
À : Pouliot, Chantal (DGRF); St-Pierre, Julie (DGRF)
Cc : Langlois, Mélanie (DECSO)
Objet : Suivi - demande API
Date : 26 novembre 2025 14:10:05

Pour votre information, voici la réponse de 53-54

Ghyslain Roy
Technicien en droit
Chef d'équipe
Service de relation à la clientèle
Direction de l'expérience client et du soutien aux opérations
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest, bureau E-327
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 266-8176, poste 702504
ghyslain.roy2@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

De : 53-54
Envoyé : 26 novembre 2025 13:24
À : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Suivi - communication de renseignements (GR)

Bonjour,

Merci de votre retour et pour les précisions apportées.
Bonne journée et bien à vous,
53-54

De : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : mercredi 26 novembre 2025 13:10
À : 53-54
Objet : Suivi - communication de renseignements (GR)

AVIS: Courriel externe. Soyez vigilant.

Intranet logo

Monsieur 53-54

Le Registre foncier est un registre légal créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.). L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière. La Loi sur les bureaux de la publicité des droits prévoit quels sont les produits et services offerts. L'extraction de données n'y est pas prévue.

Considérant ces limitations légales, aucun service d'extraction de données n'est offert et aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des documents par la clientèle.

Nous vous rappelons également que les codes de consultation du Registre foncier sont attribués à des fins pédagogiques uniquement et que toute utilisation à d'autres fins pourrait entraîner leur révocation.

Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

De : 53-54
Envoyé : 25 novembre 2025 09:33
À : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Envoi - entente pour l'obtention de codes étudiants (s.k)

Bonjour,

Suite à l'octroi de la permission de la consultation du registre foncier, je souhaiterais connaître la possibilité d'accéder aux données de la section "inscriptions informatisées" de l'index des immeubles. Est-ce possible d'avoir recours à une API ou aux fichiers de la base de données de

ces informations ?

Merci et bien à vous,

53-54

De : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : jeudi 23 octobre 2025 14:04
À : 53-54
Objet : Envoi - entente pour l'obtention de codes étudiants (s.k)

> **AVIS:** Courriel externe. Soyez vigilant.

Intranet logo

Monsier 53-54

Pour l'obtention des codes de consultation du Registre foncier du Québec en ligne à des fins pédagogiques, **nous vous demandons de bien vouloir remplir le formulaire en pièce jointe et de nous le retourner**:

Salutations respectueuses,

Direction de l'expérience client et du soutien aux opérations
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest, bureau 327
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

De : 53-54
Envoyé : 23 octobre 2025 11:33
À : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Envoi – codes (SB)

Bonjour,

Je bénéficie d'une autorisation pour la consultation du registre foncier dans le cadre de mes activités universitaires. Dans ce cadre je souhaiterais vous demander de nouveaux codes pour la fin de session de cet automne et pour l'hiver 2026. Pour chaque semestre, serait-ce possible de me délivrer une centaine de nouveaux codes (correspondant au nombre

d'utilisateurs potentiels) ?
En vous remerciant par avance pour l'attention portée à ma demande,
Bien cordialement,
53-54

De : 53-54
Envoyé : jeudi 9 janvier 2025 13:12
À : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Envoi – codes (SB)

Bonjour,

J'accuse bonne réception de votre courriel et des codes pour accéder à la consultation du registre foncier. Je prends également bien note de vos recommandations.
Je vous remercie et vous souhaite une bonne journée,
53-54

De : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : mercredi 18 décembre 2024 11:07
À : 53-54 >
Objet : Envoi – codes (SB)

Intranet logo

Monsieur,

Nous vous confirmons l'activation des dossiers clients du groupe de 53-54 pour la session Hiver 2025.

Vous trouverez ci-jointe la liste des codes d'utilisateurs actifs correspondants à votre nombre d'étudiants pour la consultation du Registre foncier du Québec en ligne.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler qu'il vous appartient de transmettre à tous les étudiants la réponse à la question d'identification personnelle (code alphanumérique). Il y aurait également lieu de leur mentionner qu'en cas d'oubli de leur mot de passe personnalisé, une mauvaise réponse à cette question désactive leur dossier.

En outre, il est important que vos étudiants sachent que, en cas de désactivation de leur dossier, vous êtes la seule personne qui peut communiquer avec nous pour réactiver leur dossier.

Nous demeurons à votre disposition pour tout autre renseignement.

Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
mern.gouv.qc.ca

De : Centre de relation avec la clientèle
À : Langlois, Mélanie (DECCS)
Objet : TR: Suivi - demande d"information (GR)
Date : 4 mars 2025 10:17:00

Voici la réponse

Sid-Ali Barchiche
Technicien en droit
Service de relation clientèle
Direction de l'expérience client et de la coordination sectorielle
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest, E-327
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 266-8176, poste 702977
Sid-Ali.Barchiche@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

De : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 décembre 2024 10:56
À : '23-24-53-54
Objet : Suivi - demande d'information (GR)

Monsieur 23-24-53-54

Le Registre foncier est un registre légal créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.). L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière. La Loi sur les bureaux de la publicité des droits prévoit quels sont les produits et services offerts ainsi que les droits applicables. L'extraction de données n'y est pas prévue.

Considérant ces limitations légales, aucun service d'extraction de données n'est offert et aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des documents par la clientèle. Le Registre foncier est un registre public qui peut être consulté par tout intéressé, moyennant le paiement des droits prescrits.

Par conséquent, nous n'émettons aucune licence permettant l'accès aux données du Registre foncier.

Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----
De : 23-24-53-54
Envoyé : 16 décembre 2024 10:12
À : Centre de relation avec la clientèle <services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : FW: 23-24-53-54 - Utilisation des données (immobilier)

Bonjour,

J'espère que ce courriel vous trouve bien. 23-24-53-54

Je me permets de vous contacter afin d'explorer les possibilités de collaboration avec le registre foncier du Québec (Index des Immeubles). Plus précisément, nous aimerions discuter des options pour obtenir une licence permettant l'accès à certaines données sur les biens immobiliers que votre département gère. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une initiative visant à développer des solutions innovantes et équitables en matière d'évaluation immobilière et d'aménagement urbain.

Nous sommes convaincus que les données immobilières jouent un rôle clé dans la création de solutions innovantes et fiables. Toutefois, nous reconnaissons l'importance de préserver la confidentialité de certaines informations. Dans cet esprit, nous serions ouverts à explorer les possibilités de collaboration tout en veillant à exclure les informations privées et à ne maintenir que celles accessibles au public.

Merci de considérer notre proposition. Dans l'attente de votre réponse,

Cordialement,
23-24-53-54

-----Original Message-----
From: _Boîte Pilote <pilote@donneesquebec.ca>
Sent: December 13, 2024 3:21 PM

To: 23-24-53-54
Subject: RE: Utilisation des données (immobilier)

Bonjour,

Nous avons quelques jeux de données qui pourraient servir à monter une application mais le fichier de transaction immobilière n'existe pas présentement.

Il faudrait contacter le diffuseur des données: services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca

https://can01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.donneesquebec.ca%2Frecherche%2Fdataset%2Fstatistiques-du-registre-foncier-du-quebec-sur-le-marche-immobilier&data=05%7C02%7Cservices.specialises%40mrnf.gouv.qc.ca%7C0d1287008e0e4cd2ccff08dd1de40d4e%7C8705e97737814f4790e1c84c8b884da1%7C0%7C0%7C638699587503268498%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJFbXB0eU1hcGkiOnRydWUsIlYiOiIwLjAuMDAwMCIsIlAiOiJXaW4zMiIsIkFOIjoiTWFpbCIsIldUIjoyfQ%3D%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=1%2BO4kzaasCB0sBSNCloULbNOCUuJhBVlCQxVFCwoQio%3D&reserved=0

https://can01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.donneesquebec.ca%2Frecherche%2Fdataset%2Froles-d-evaluation-fonciere-du-quebec&data=05%7C02%7Cservices.specialises%40mrnf.gouv.qc.ca%7C0d1287008e0e4cd2ccff08dd1de40d4e%7C8705e97737814f4790e1c84c8b884da1%7C0%7C0%7C638699587503291603%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJFbXB0eU1hcGkiOnRydWUsIlYiOiIwLjAuMDAwMCIsIlAiOiJXaW4zMiIsIkFOIjoiTWFpbCIsIldUIjoyfQ%3D%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=4puR88fcp%2F60gWZhFyBaMKD07mWvGlaaFAn1Hykords%3D&reserved=0

Vous pouvez aussi trouver dans le portail des listes d'écoles, garderies et universités.

Si vous produisez une application qui respecte les orientations en données ouvertes, nous sommes aussi ouvert pour la publication.

Cordialement,

L'Équipe Données Québec

-----Message d'origine-----
De : Données Québec <operateur@donneesquebec.ca> Envoyé : 13 décembre 2024 10:42 À : _Boîte Pilote <pilote@donneesquebec.ca> Objet : Utilisation des données

De : 23-24-53-54 > Lieu de résidence : Montréal Sujet : Utilisation des données

Corps du message :

Bonjour,

J'espère que ce courriel vous trouve bien. 23-24-53-54

Je me permets de vous contacter afin d'explorer les possibilités de collaboration avec le registre foncier du Québec. Plus précisément, nous aimerions discuter des options pour obtenir une licence permettant l'accès à certaines données sur les biens immobiliers que votre département gère. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une initiative visant à développer des solutions innovantes et équitables en matière d'évaluation immobilière et d'aménagement urbain.

Nous sommes convaincus que les données immobilières jouent un rôle clé dans la création de solutions innovantes et fiables. Toutefois, nous reconnaissons l'importance de préserver la confidentialité de certaines informations. Dans cet esprit, nous serions ouverts à explorer les possibilités de collaboration tout en veillant à exclure les informations privées et à ne maintenir que celles accessibles au public.

Merci de considérer notre proposition. Dans l'attente de votre réponse,

Cordialement,

23-24-53-54

--

Cet email a été envoyé via le formulaire de contact de Données ouvertes (https://can01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.donneesquebec.ca%2F&data=05%7C02%7Cservices.specialises%40mrnf.gouv.qc.ca%7C0d1287008e0e4cd2ccff08dd1de40d4e%7C8705e97737814f4790e1c84c8b884da1%7C0%7C0%7C638699587503304931%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJFbXB0eU1hcGkiOnRydWUsIlYiOiIwLjAuMDAwMCIsIlAiOiJXaW4zMiIsIkFOIjoiTWFpbCIsIldUIjoyfQ%3D%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=zz32JUziCDHYFrLMuzk9v3zKrC8L95G%2B3Zw%2FK75D9Wg%3D&reserved=0)

De : Centre de relation avec la clientèle
À : 23-24-53-54
Objet : Suivi : communication de renseignements (GR)
Date : 4 novembre 2025 15:28:22

Monsieur 23-24-53-54
Le Registre foncier est un registre légal créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.). L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière. La Loi sur les bureaux de la publicité des droits prévoit quels sont les produits et services offerts ainsi que les droits applicables. L'extraction de données n'y est pas prévue. Considérant ces limitations légales, aucun service d'extraction de données n'est offert et aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des documents par la clientèle. Le Registre foncier est un registre public qui peut être consulté par tout intéressé, moyennant le paiement des droits prescrits. À noter également que la recherche ne peut se faire par adresse, mais uniquement à l'aide d'un numéro de lot.
Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

De : 23-24-53-54
Envoyé : 4 novembre 2025 08:57
À : Centre de relation avec la clientèle
Objet : Demande de documentations API pour acceder au registre foncier du quebec

A qui de droit,

J aimerais obtenir votre documentation API 23-24-53-54

Donc vous envoyer de notre systemes l addresse de la propriete et obtenir les resultats directgement de votre systeme.

Merci

23-24-53-54

--

23-24-53-54

De : Centre de relation avec la clientèle
À : 23-24-53-54
Objet : Suivi - communication de renseignements (GR)
Date : 11 mai 2026 11:08:00

Monsieur,
Le Registre foncier est un registre légal, créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.). L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière. La Loi sur les bureaux de la publicité des droits prévoit quels sont les produits et services offerts ainsi que les droits applicables. L'extraction de données n'y est pas prévue.
Considérant ces limitations légales, aucun service d'extraction de données n'est offert et aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des documents par la clientèle. Le Registre foncier est un registre public qui peut être consulté par tout intéressé, moyennant le paiement des droits prescrits.
Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

De : 23-24-53-54
Envoyé : 8 mai 2026 13:24
À : Centre de relation avec la clientèle
Objet : C211-Formulaire courriel : achat de données via l'API de la registre foncier

Provenance : Registre foncier
Demandeur : 23-24-53-54
Téléphone : 23-24-53-54

Message :

23-24-53-54

Plutôt que de passer par un entreprise tierce, nous aimerions savoir s'il est possible d'obtenir les données directement du registre foncier sous forme d'API.

En tant que entreprises de courtage commercial, notre objectif est simplement de disposer des données les plus complètes, fiables et à jour concernant les ventes, les baux enregistrés et les hypothèques pour nos courtiers.

Merci de me faire savoir si cela est faisable et quelle serait la structure des coû

De :	Pouliot, Chantal (DGRF)
À :	St-Pierre, Julie (DGRF)
Objet :	TR: Données du Registre foncier
Date :	8 septembre 2026 10:36:03

Voilà !

De : Pouliot, Chantal (DGRF) <Chantal.Pouliot@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 octobre 2024 14:17
À : 23-24-53-54
Objet : [EXTERNAL] Données du Registre foncier

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne pas cliquer sur les liens ou ouvrir les pièces jointes sans que vous reconnaissiez l'expéditeur et que vous soyez certain que le contenu est sûr .

Intranet logo

Mme 23-24-53-54

J'ai pris connaissance de la demande que vous avez adressée à ma collègue Sophie Lemay concernant votre souhait d'intégrer des données du Registre foncier à votre plateforme de données immobilières.

D'abord, il faut savoir que le Registre foncier est un registre légal créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.). L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière, ni pour fournir à quiconque une liste de propriétaires, de créanciers ou de biens qu'une personne possède, par exemple. De même, la recherche effectuée à partir du nom d'une personne n'est pas admise dans les registres et documents conservés par l'Officier, autant pour la clientèle que les employés.

Considérant ces limitations légales, aucun service d'extraction de données n'est offert et aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des documents par la clientèle. Le Registre foncier est un registre public qui peut être consulté par tout intéressé, moyennant le paiement des droits prescrits. Dans la mesure où ces droits sont acquittés, aucune disposition ne permet à l'Officier d'empêcher la consultation. Par conséquent, s'il vous semble que certaines entreprises sont connectées au Registre foncier, je vous assure que nous n'y avons aucunement contribué.

Si davantage de précisions vous sont nécessaires, c'est avec plaisir que j'y répondrai, soit par courriel, ou encore par une rencontre Teams au moment qui vous conviendra.

Salutations,

Chantal Pouliot
Directrice du Bureau de l'Officier de la publicité foncière
Direction générale du Registre foncier
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest, bureau E-311.4
Québec (Québec) G1H 6R1
Cellulaire : 418-454-5124
Chantal.pouliot@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

De : Centre de relation avec la clientèle
À : 23-24-53-54
Objet : Demande d"accès aux données foncières via API (Mel)
Date : 11 août 2026 11:24:51

Monsieur Cavalier,

Le Registre foncier est un registre légal, créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.). L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière. La Loi sur les bureaux de la publicité des droits prévoit quels sont les produits et services offerts ainsi que les droits applicables. L'extraction de données n'y est pas prévue.
Considérant ces limitations légales, aucun service d'extraction de données de type API ou autre n'est offert, et aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des documents par la clientèle. Le Registre foncier est un registre public qui peut être consulté par tout intéressé, moyennant le paiement des droits prescrits.

Soyez assuré que vos besoins seront consignés afin d'alimenter nos travaux d'amélioration continue. Néanmoins, aucun projet de cette nature n'est planifié à brève échéance.

Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
Québec.ca/gouv/ressources-naturelles-forêts

De : 23-24-53-54
Envoyé : mardi 11 août 2026 09:42
À : Centre de relation avec la clientèle
Objet : C211-Formulaire courriel : Demande d'accès aux données foncières via API.

Provenance :	Information foncière
Demandeur :	23-24-53-54
Téléphone :	23-24-53-54

Message :

Bonjour,

Dans le cadre d'une discussion avec une firme d'avocats, je souhaiterai savoir s'il existe un moyen d'accéder à la donnée foncière de manière automatique (via API par exemple) sans passer par le site du registre foncier.

Si un tel mécanisme n'est pas déjà en place, seriez-vous ouvert à une discussion pour regarder ensemble ce qui est envisageable ?

Merci d'avance pour votre retour.

De : Centre de relation avec la clientèle
À : 23-24-53-54
Objet : Demande d"accès aux données foncières via API (Mel)
Date : 11 août 2026 11:24:51

Monsieur Cavalier,

Le Registre foncier est un registre légal, créé et encadré principalement par le Code civil du Québec (C.c.Q.). L'article 3018 C.c.Q. impose certaines restrictions à l'Officier de la publicité foncière. Notamment, il ne peut pas utiliser les registres et documents qu'il conserve à une autre fin que la publicité foncière. La Loi sur les bureaux de la publicité des droits prévoit quels sont les produits et services offerts ainsi que les droits applicables. L'extraction de données n'y est pas prévue.
Considérant ces limitations légales, aucun service d'extraction de données de type API ou autre n'est offert, et aucune fonctionnalité n'a été mise en place pour rendre les données accessibles autrement que par la consultation individuelle des documents par la clientèle. Le Registre foncier est un registre public qui peut être consulté par tout intéressé, moyennant le paiement des droits prescrits.

Soyez assuré que vos besoins seront consignés afin d'alimenter nos travaux d'amélioration continue. Néanmoins, aucun projet de cette nature n'est planifié à brève échéance.

Salutations respectueuses,

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
1 866 226-0977 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
services.specialises@mrnf.gouv.qc.ca
Québec.ca/gouv/ressources-naturelles-forêts

De : 23-24-53-54
Envoyé : mardi 11 août 2026 09:42
À : Centre de relation avec la clientèle
Objet : C211-Formulaire courriel : Demande d'accès aux données foncières via API.

Provenance :	Information foncière
Demandeur :	23-24-53-54
Téléphone :	23-24-53-54

Message :

Bonjour,

Dans le cadre d'une discussion avec une firme d'avocats, je souhaiterai savoir s'il existe un moyen d'accéder à la donnée foncière de manière automatique (via API par exemple) sans passer par le site du registre foncier.

Si un tel mécanisme n'est pas déjà en place, seriez-vous ouvert à une discussion pour regarder ensemble ce qui est envisageable ?

Merci d'avance pour votre retour.